



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr. : générale
23 septembre 2024

Français
Original : anglais

**Conférence des parties à la
Convention sur la diversité
biologique**

Seizième réunion

Cali (Colombie), 21 octobre-

1^{er} novembre 2024

Point 7 de l'ordre du jour
provisoire *

**Conférence des Parties à la
diversité biologique siégeant
en tant que réunion des
Parties au Protocole de
Cartagena sur la prévention
des risques**

biotechnologiques

Onzième réunion

Cali (Colombie), 21 octobre-

1^{er} novembre 2024

Point 6 de l'ordre du jour
provisoire *

**Conférence des Parties à la Convention
sur la diversité biologique siégeant en
tant que réunion des Parties au
protocole de Nagoya sur l'accès et le
partage juste et équitable des
avantages découlant de leur utilisation**
Cinquième réunion

Cali (Colombie), 21 octobre-

1^{er} novembre 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire *

**Budget provisoire proposé pour le programme de travail de la
Convention sur la diversité biologique, du Protocole de Cartagena sur la
prévention des risques biotechnologiques et du Protocole de Nagoya sur
l'accès et le partage des avantages pour l'exercice biennal 2025-2026****

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, lors de sa quinzième réunion ainsi que les réunions respectives de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, ont prié la Secrétaire exécutive de préparer un programme de travail et budget intégrés pour la période 2025-2026, à soumettre à la Conférence des Parties lors de sa seizième réunion ainsi qu'aux réunions respectives des Parties aux Protocoles (décisions 15/34, paragraphe 36, CP-10/14 et NP-4/12).

2. Le programme de travail et le budget doivent énoncer les objectifs, les tâches à accomplir par le Secrétariat, ainsi que les résultats escomptés pour chaque poste budgétaire, pour la Convention et ses Protocoles, afin que la Conférence des Parties à la Convention et les Parties à ses Protocoles puissent les examiner lors de leurs prochaines réunions, et un budget-programme correspondant suivant le modèle de budget-programme proposé pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement, y compris la déclaration d'information complémentaire pour l'exercice biennal avec les deux variantes suivantes, en tenant compte de la liste des travaux adressée à la Secrétaire exécutive dans les projets de recommandations et de décisions et de leurs répercussions le cas

* CBD/COP/16/1, CBD/CP/MOP/11/1 et CBD/NP/MOP/5/1, respectivement.

** Le présent document est publié sans avoir fait l'objet de corrections rédactionnelles.

échéant, et selon qu'il convient, afin d'informer les Parties et sans préjudice des décisions de la Conférence des Parties :

(a) Maintenir le budget-programme (Fonds d'affectation spéciale général pour la Convention, Fonds d'affectation spéciale général pour le budget-programme de base du Protocole de Cartagena et Fonds d'affectation spéciale général pour le budget-programme de base du Protocole de Nagoya) au niveau total de 2023–2024 en termes réels, moins le montant des soldes non dépensés utilisés pour l'exercice biennal 2023–2024;

(b) Maintenir le budget-programme (Fonds d'affectation spéciale général pour la Convention, Fonds d'affectation spéciale général pour le budget-programme de base du Protocole de Cartagena et Fonds d'affectation spéciale général pour le budget-programme de base du Protocole de Nagoya) au niveau total de 2023–2024 en termes nominaux, moins le montant des soldes non dépensés utilisés pour l'exercice biennal 2023–2024.

3. Le présent document décrit les besoins en ressources pour permettre au Secrétariat de réaliser le programme de travail pour l'exercice biennal 2025–2026. Les informations qu'il contient représentent la proposition du Secrétariat, considérée comme les ressources minimales nécessaires pour faire face aux risques commerciaux immédiats afin de maintenir les opérations essentielles du Secrétariat. Le présent document présente également les scénarios de croissance zéro en termes réels et de croissance zéro en termes nominaux pour le programme de travail et budget intégré pour la période 2025–2026, chacun net du montant des soldes non dépensés utilisés pour l'exercice biennal 2023–2024. Le scénario de croissance zéro en termes réels montre une augmentation de quatre pour cent en termes nominaux par rapport à l'exercice biennal en cours.

4. Dans sa décision 15/4, la Conférence des Parties a adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (le Cadre). Dans cette même décision, la Conférence des Parties a décidé que le Cadre devait être utilisé comme un plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, de ses organes et de son Secrétariat pour la période 2022–2030 (paragraphe 8) et que, à cet égard, le cadre servira à mieux aligner et orienter les travaux des divers organes de la Convention et de ses Protocoles ainsi que du Secrétariat et sera pris en compte en matière de budget compte tenu des objectifs et cibles qu'il comporte.

5. Dans sa décision 15/34, la Conférence des Parties a demandé à la Secrétaire exécutive d'entreprendre une évaluation fonctionnelle externe approfondie de la structure du Secrétariat, et de la mise en œuvre du programme de travail du Secrétariat, en tenant compte du cadre budgétaire axé sur les résultats et de l'évaluation préliminaire des risques incluse dans le document CBD/COP/15/7/Add.1, des recommandations du rapport d'audit du Bureau des services de contrôle interne et des risques identifiés, en vue d'actualiser sa structure et le classement des postes à la lumière du Cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal et en mettant l'accent sur la mise en œuvre par les Parties, à soumettre pour examen et suite à donner à la Conférence des parties lors de la présente réunion. En réponse à cette demande, un document a été fourni, contenant un rapport de cadrage préparé par des consultants externes pour aider au lancement de l'examen fonctionnel.¹ Le rapport de cadrage inclut des observations initiales concernant les risques commerciaux immédiats du Secrétariat qui nécessiteraient une attention immédiate lors de la présente réunion (voir la section VII du rapport de cadrage).

6. Il convient de lire le présent document conjointement avec le document CBD/COP/16/3, qui fournira un rapport sur les questions administratives et budgétaires, tel que demandé par les Parties au paragraphe 38 de la décision 15/34, y compris des informations telles que les performances en matière de revenus et de budget, les soldes non dépensés, l'état des surplus et des reports, ainsi que tout ajustement apporté au budget pour l'exercice biennal 2023–2024.

¹ CBD/COP/16/4/Add.2.

7. Le projet de décision pour examen par la Conférence des Parties est présenté dans la section V.

II. Résumé de la proposition budgétaire

A. Budget de base

8. Cette section fournit un aperçu de toutes les ressources liées aux postes et aux non-postes demandées pour le budget de base, fondé sur la meilleure estimation du Secrétariat.

9. Les ressources totales requises pour l'exercice biennal 2025–2026 s'élèvent à 45 803 062 USD, reflétant une augmentation nette de 4 156 962 USD (soit 10 pour cent) par rapport au budget de base approuvé pour l'exercice biennal 2023–2024, déduction faite des soldes non dépensés. Les changements de ressources sont principalement dus aux postes supplémentaires nécessaires pour soutenir les Parties dans la mise en œuvre du Cadre. Cela comprend six nouveaux postes pour répondre à l'augmentation du nombre d'activités demandées au Secrétariat et la régularisation de deux postes actuellement financés par des contributions volontaires, introduits progressivement.

10. Le financement des 82 postes existants a été calculé sur la base des dépenses de personnel effectives pour la période 2023–2024, avec des augmentations conformes aux barèmes et aux augmentations salariales de l'ONU pour les cadres professionnels et les services généraux. Le financement des huit nouveaux postes proposés a été calculé en utilisant les coûts standard des traitements des Nations Unies pour 2025.

Tableau 1

Ressources financières

(En milliers de USD)

Budget de base approuvé 2023–2024	41 646,1
Scénario de croissance zéro en termes réels pour 2025–2026 ^a	43 137,4
Scénario de croissance zéro en termes nominaux pour 2025–2026 ^b	41 646,1
Scénario proposé pour 2025–2026 ^c	45 803,1

^a Reflète une augmentation de 4 % par rapport au budget de base approuvé pour 2023–2024.

^b Reflète une augmentation de 0 % par rapport au budget de base approuvé pour 2023–2024.

^c Reflète une augmentation de 10 % par rapport au budget de base approuvé pour 2023–2024.

Tableau 2

Ressources approuvées pour les postes par exercice biennal

	Nombre	Niveau
<i>Budget de base</i>		
Approuvé pour l'exercice biennal 2023–2024	82	1 ASG, 3 D-1, 10 P-5, 14 P-4, 15 P-3, 10 P-2/1, 29 GS
Proposé pour l'exercice biennal 2025–2026	90 ^a	1 ASG, 3 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 18 P-3, 10 P-2, 32 GS

^a Huit nouveaux postes demandés comme suit : 2 P-4, 3 P-3 et 3 GS.

Abréviations : ASG, Secrétaire général adjoint; D, Directeur; GS, Services généraux; P, Cadre professionnel.

11. La proposition est basée sur le pourcentage de partage de coûts entre la Convention et les Protocoles de Cartagena et de Nagoya, dans une proportion de 72 à 15 à 13, respectivement, conformément à l'intégration des processus et des fonctions du Secrétariat effectuée dans le cadre de l'examen fonctionnel de 2016 et évaluée selon le barème des quotes-parts de l'ONU. Compte tenu du petit nombre de Parties (Bangladesh, Guinée équatoriale et Irlande) qui ont ratifié le Protocole de Nagoya en 2023–2024, il est proposé de maintenir le pourcentage de partage de coûts actuel pour le prochain exercice biennal.

12. Le tableau 3 fournit un aperçu des ressources financières par composante.

13. Le Secrétariat, conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du Secrétariat des Nations Unies, applique des dépenses d'appui aux programmes de 13 pour cent sur les financements de base et les financements extrabudgétaires volontaires, afin de couvrir les coûts supplémentaires associés au soutien administratif pour le Secrétariat, dont un tiers est imputé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour ses services conformément à un cadre de partage des coûts convenu. Le solde (deux tiers) est utilisé pour couvrir les coûts de la composante de soutien du Secrétariat lui-même, fourni par la section de l'administration, comme décrit ci-dessous dans la section D sur le soutien administratif.

14. Le tableau 4 fournit un aperçu des ressources en personnel demandées au titre de chaque scénario par niveau, comparé au tableau des effectifs autorisés pour l'exercice biennal 2023–2024.

15. La répartition des ressources est indiquée dans le tableau 5.

Tableau 3

Ressources financières par composante

(En milliers de USD)

	2023–2024	Scénario de croissance zéro en termes réels (4 pour cent)	Scénario de croissance zéro en termes nominaux (0 pour cent)	Scénario proposé (10 pour cent)
	<i>Décision 15/34</i>			
Dépenses de personnel				
Personnel	24 157,3	25 864,7	25 864,7	27 915,2
Assistance générale temporaire	200,0	200,0	132,0	200,0
Sous-total	24 357,3	26 064,7	25 996,7	28 115,2
Coûts des réunions				
Réunions du Bureau	278,9	338,3	278,90	338,3
Réunions d'experts	480,0	480,0	320,0	480,0
Réunions des organes intergouvernementaux	5 584,6	5 131,5	4 933,7	5 179,2
Sous-total	6 343,5	5 949,8	5 532,6	5 997,5
Coûts opérationnels				
Consultants	100,0	150,0	100,0	150,0
Examen structurel	250,0	250,0	0,0	250,0
Voyages officiels	640,0	900,0	600,0	900,0
Loyer et frais connexes	2 918,7	2 939,2	2 939,2	2 939,2
Formation	10,0	10,0	10,0	10,0
Technologie de l'information	130,0	130,0	50,0	130,0
Dépenses générales de fonctionnement	1 453,2	1 453,2	1 452,0	1 453,2
Matériel de sensibilisation du public	100,0	150,0	100,0	200,0
Traduction des sites web du Centre d'échange	130,0	130,0	100,0	130,0
Sous-total	5 731,9	6 112,4	5 351,2	6 162,4
Besoins totaux	36 432,7	38 126,9	36 880,5	40 275,1
Soutien aux programmes (13 pour cent)	4 736,2	4 956,5	4 794,5	5 235,8
Total	41 168,9	43 083,4	41 674,9	45 510,8
Réserve du fonds de roulement	477,2	53,9	(28,8)	292,2
Besoins totaux	41 646,1	43 137,4	41 646,1	45 803,1
Moins les contributions du pays hôte	(2 374,6)	(3 321,3)	(3 321,3)	(3 321,3)
Total net (à répartir entre les Parties)	39 271,5	39 816,1	38 324,8	42 481,8
Part de la Convention du budget intégré (72 pour cent)	29 985,2	28 667,6	27 593,9	30 586,9

Part du Protocole de Cartagena du budget intégré (15 pour cent)	6 246,9	5 972,4	5 748,7	6 372,3
Part du Protocole de Nagoya du budget intégré (13 pour cent)	5 414,0	5 176,1	4 982,2	5 522,6

Tableau 4

Ressources allouées aux postes

	<i>Budget de base autorisé</i>	<i>Croissance zéro en termes réels</i>	<i>Croissance zéro en termes nominaux</i>	<i>Croissance du scénario proposé</i>
	<i>2023–2024</i>	<i>2025–2026</i>	<i>2025–2026</i>	<i>2025–2026</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
ASG	1	1	1	1
D-1	3	3	3	3
P-5	10	10	10	10
P-4	14	14	14	16
P-3	15	15	15	18
P-2/1	10	10	10	10
Sous-total	53	53	53	68
Services généraux				
	29	29	29	32
Sous-total	29	29	29	32
Total	82	82	82	90

Abréviations : ASG, Sous-Secrétaire général; D, Directeur; P, Administrateur.

Table 5

Répartition des ressources par composante

(En milliers de USD)

	<i>Budget approuvé pour 2023–2024</i>	<i>2025–2026</i>		
		<i>Croissance zéro en termes réels</i>	<i>Croissance zéro en termes nominaux</i>	<i>Scénario proposé</i>
A Organes directeurs et organes subsidiaires	6 343,5	5 949,9	5 532,6	5 997,5
B. Direction exécutive et administration	5 937,8	5 697,1	5 514,6	6 065,1
C. Programme de travail	18 004,0	19 675,1	19 362,6	21 061,1
D. Appui administratif	6 147,4	6 804,9	6 470,7	7 151,4
Sous-total	36 432,7	38 126,9	36 880,5	40 275,1
Dépenses d'appui au programme	4 736,2	4 956,5	4 794,5	5 235,8
Réserve de fonds de roulement	477,2	53,9	(28,8)	292,4
Total général	41 646,1	43 317,4	41 646,1	45 803,1

B. Ressources extrabudgétaires

16. . Le Secrétariat continue de compter sur des contributions volontaires, qui sont essentielles pour la mise en œuvre de ses mandats. Le Secrétariat indiquera les ressources nécessaires du Fonds d'affectation spéciale destiné à recevoir des contributions volontaires additionnelles à l'appui des activités approuvées au titre de la Convention pour la période 2025-2026 dans le document CBD/COP/16/4/Add.1 et conformément au paragraphe 34 de la décision 15/34. Ce document présentera les répercussions administratives et financières de chaque point à l'ordre du jour qui sera examiné par la Conférence des Parties lors de sa seizième réunion.

17. La présente section contient des informations sur le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires pour faciliter la participation des Parties et sur le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires pour faciliter la participation des communautés autochtones et locales.

Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires pour faciliter la participation des Parties

18. Les tableaux 6 à 8 présentent les besoins en matière de ressources, y compris les dépenses d'appui au programme de 13 pour cent, issus du Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires pour faciliter la participation des Parties au processus de la Convention pour l'exercice biennal 2025-2026. Ces ressources couvriront la participation des Parties pays en développement aux vingt-septième et vingt-huitième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à la sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, à la treizième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention, à la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena, et à la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Le Secrétariat a préparé les deux options suivantes pour chacun des trois ensembles de réunions, aux fins d'examen par la Conférence des Parties et par les réunions des Parties aux Protocoles :

Tableau 6

Options de financement des participants aux réunions, 2025

(En USD)

Réunions consécutives de l'OSASTT-27 et du GT8J-13 (9 jours à Bangkok)	
Option 1 : Soutien pour un délégué de chaque Partie admissible pour participer à une session de 9 jours consécutifs organisée à Bangkok	924 114
Option 2 : Soutien pour deux délégués de chaque Partie admissible pour participer à une session de 9 jours consécutifs organisée à Bangkok	1 848 228

Tableau 7

Options de financement des participants aux réunions des organes subsidiaires, 2026

(En USD)

Réunions consécutives de l'OSASTT-28 et de l'OSA-6 (11 jours à Bangkok)	
Option 1 : Soutien pour un délégué de chaque Partie admissible pour participer à une session de 11 jours (OSASTT : 6 jours, OSA : 5 jours)	1 127 514
Option 2 : Soutien pour deux délégués de chaque Partie admissible pour participer à une session de 11 jours (OSASTT : 6 jours, OSA : 5 jours)	2 255 028

Tableau 8

Options de financement des participants aux réunions de la Conférence des Parties à la Convention et des Conférences des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles, 2026

(En USD)

COP-17, CP-RDP-12 et NP-RDP-6 (14 jours)	
Option 1 : Soutien pour deux délégués de chaque Partie admissible	2 204 178
Option 2 : Soutien pour trois délégués de chaque Partie admissible	3 306 267

Abréviations : COP, Conférence des Parties à la Convention; CP, Protocole de Cartagena; RDP, Réunion des Parties; NP, Protocole de Nagoya; OSA, Organe subsidiaire chargé de l'application; OSASTT, Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques; GT8J, Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention.

19. En ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires pour faciliter la participation des communautés autochtones et locales, le Secrétariat a estimé qu'un montant de 491 765 USD, y compris les dépenses d'appui au programme, serait nécessaire pour la période 2025-2026 afin de garantir la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux vingt-septième et vingt-huitième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à la sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, à la treizième réunion du Groupe de travail intersession spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention, à la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et à la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Les ressources nécessaires estimées sont indiquées dans le tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9

Montant estimé nécessaire pour la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux réunions

(En USD)

Soutien pour trois délégués de chaque région admissible ^a pour participer à une session de neuf jours de l'OSASTT-27 et du GT8J-13 (réunions consécutives) à Bangkok (moyenne par région)	129 376
Soutien pour deux délégués de chaque région admissible ^a pour participer à une session de 11 jours de l'OSASTT-28 et de l'OSA-6 (réunions consécutives) à Bangkok (moyenne par région)	105 235
Soutien pour cinq délégués de chaque région admissible ^a pour participer à une session de 14 jours de la COP-17, CP-RDP-12 et NP-RDP-6 (moyenne par région)	257 154

^a Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes, Arctique, Asie, Europe de l'Est, Pacifique.

Abréviations : COP, Conférence des Parties à la Convention; CP, Protocole de Cartagena; RDP, Réunion des Parties; NP, Protocole de Nagoya; OSA, Organe subsidiaire chargé de l'application; OSASTT, Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques; GT8J, Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention.

Contribution du pays hôte

20. Le gouvernement du Canada et la Province de Québec contribueront respectivement 2 234 451 dollars canadiens et 2 255 959 dollars canadiens, en 2025 et en 2026, pour couvrir le loyer des locaux et autres frais associés, conformément à l'accord de subvention signé avec le Secrétariat en septembre 2019. Pour calculer le montant à verser par le Canada dans le budget pour couvrir les frais de location et les coûts associés du Secrétariat, un taux de change de 1,352 CAD pour 1,0 USD a été utilisé, représentant le taux de change moyen appliqué par les Nations Unies pour la période allant de janvier 2023 à mi-juillet 2024.

III. Proposition de budget par composante

21. Cette section fournit des détails sur la budgétisation des ressources basée sur l'estimation du Secrétariat pour l'exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2025-2026. Le budget est présenté en quatre composantes distinctes : a) organes directeurs et organes subsidiaires; b) direction exécutive et gestion; c) exécution du programme de travail, qui couvre le travail substantiel du Secrétariat, et d) soutien administratif.

22. Les ressources nécessaires pour les réunions planifiées et prévues du Secrétariat, telles que la Conférence des Parties, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, l'Organe subsidiaire chargé de l'application, le Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention, d'autres réunions d'experts, réunions consultatives informelles et réunions du Bureau,

sont présentées dans la section A ci-dessous. De même, les ressources nécessaires pour la gestion et la coordination sont présentées dans la section B, tandis que les ressources requises pour les unités et divisions substantielles sont présentées dans la section C, et enfin celles nécessaires au soutien administratif dans la section D.

A. Organes directeurs et organes subsidiaires

Ressources nécessaires (budget de base) : 5 997 487 USD

23. Un montant de 2 523 623 USD est nécessaire pour couvrir les coûts associés, entre autres, à l'interprétation, à la traduction, à la rédaction des rapports et aux dépenses afférentes au personnel de soutien pour la dix-septième réunion de la Conférence des Parties ainsi que pour la douzième réunion des Parties au Protocole de Cartagena et la sixième réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Ce montant n'inclut pas les coûts de location des salles de réunion ni d'autres coûts associés à l'organisation de la réunion qui devront être pris en charge par le pays hôte ou couverts par des ressources extrabudgétaires.

24. Par ailleurs, des ressources sont également nécessaires pour les réunions intersessions régulières du Secrétariat, telles que celles de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention, ainsi que d'autres réunions d'experts, réunions consultatives informelles et réunions du Bureau prévues pour l'exercice biennal 2025-2026.

25. Ainsi, il est prévu que la vingt-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (5 jours) se tiendra immédiatement à la suite de la treizième réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention (4 jours) en 2025, pour un coût total de 1 076 324 USD. De même, il est prévu que la vingt-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (6 jours) suivra immédiatement la sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (5 jours) en 2026, pour un coût total de 1 579 220 USD. Les salles de conférence de l'Organisation de l'aviation civile internationale n'étant pas disponibles en 2025 ni en 2026, le Secrétariat a réservé des lieux de réunion à Bangkok pour accueillir les réunions intersessions. Ces estimations de coûts incluent, notamment, les coûts de l'interprétation simultanée, de la traduction des documents, de la rédaction des rapports, de la location des salles de réunion et des déplacements du personnel. Compte tenu de l'augmentation de la taille et de la durée des réunions, une dotation en personnel de soutien temporaire (inscription, traduction de documents, services éditoriaux) est incluse dans les dispositions budgétaires pour les réunions intersessions et celles de la Conférence des Parties.

26. Conformément à la pratique antérieure et sur la base des dépenses encourues lors des exercices biennaux précédents, il est estimé qu'un montant de 480 000 USD sera nécessaire pour couvrir les coûts des réunions d'experts prévues pour 2025 et 2026, comme suit : a) une réunion du Comité consultatif informel du Centre d'échange des informations sur l'accès et le partage des avantages (30 000 USD); b) une réunion du Comité consultatif informel du Centre d'échange (40 000 USD); c) une réunion du Comité consultatif informel du Centre d'échange des informations sur la prévention des risques biotechnologiques (40 000 USD); d) une réunion du Comité chargé du respect des dispositions du Protocole de Nagoya (30 000 USD); e) une réunion du Comité consultatif informel sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya (30 000 USD); f) deux réunions du Comité chargé du respect des dispositions du Protocole de Cartagena (45 000 USD chacune) et g) deux réunions du Groupe de liaison pour le Protocole de Cartagena (30 000 USD chacune) auront lieu en 2025 et en 2026; h) un Groupe spécial de consultation scientifique et technique pour la préparation du Rapport mondial sur les progrès collectifs dans la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal sera convoqué en 2025 et i) un comité consultatif sur la mobilisation des ressources se

tiendra en 2025. Ces allocations sont bien entendu sujettes à des changements en fonction du programme de travail convenu par la Conférence des Parties.

27. Le scénario de croissance nominale zéro n'inclut pas le Groupe spécial de consultation scientifique et technique pour la préparation du Rapport mondial sur les progrès collectifs dans la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ni les réunions du Comité consultatif sur la mobilisation des ressources.

28. Il convient de noter que bon nombre de ces réunions en personne sont complétées par des discussions virtuelles, telles que des échanges réguliers d'informations par courriel et par le biais de forums de discussion en ligne pour soutenir le travail des comités consultatifs informels des centres d'échange d'information. Toutefois, les réunions en personne restent nécessaires à la prise de décision.

29. Une provision de 338 320 USD est également prévue pour couvrir les coûts des réunions du Bureau de la Conférence des Parties et du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, en 2025 et en 2026. Il est prévu que quatre réunions de chaque Bureau seront convoquées au cours du prochain exercice biennal.

30. Le scénario de croissance nominale zéro prévoit la tenue de quatre réunions du Bureau de la Conférence des Parties et de deux réunions du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

31. Ces ressources non liées aux postes, totalisant 5 997 487 USD, serviront à financer, entre autres, la location de locaux, l'interprétation, la rédaction des rapports, la traduction et d'autres coûts liés aux services de conférence pour soutenir le travail de la Conférence des Parties, de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles, de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Il convient de noter que le service des réunions sera assuré par le personnel compétent du Secrétariat et que, par conséquent, les coûts liés aux postes sont inclus au titre des départements et unités concernés du Secrétariat.

32. Les scénarios de croissance nominale zéro et de croissance réelle zéro ne prévoient pas les crédits nécessaires pour le personnel temporaire (inscription, traduction des documents, services éditoriaux) pour soutenir les réunions intersessions et les réunions de la Conférence des Parties.

B. Direction exécutive et administration

Bureau de la Secrétaire exécutive

Allocation des ressources : 6 065 120 USD

33. La direction exécutive générale et la gestion intégrée du Secrétariat sont assurées par la Secrétaire exécutive. Sous la direction de la Secrétaire exécutive, le Bureau de la Secrétaire exécutive assure une coordination efficace des activités du Secrétariat et examine les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail intégré du Secrétariat en vue de promouvoir la cohérence et le rapport coût-avantages des travaux du Secrétariat, mais aussi de répondre aux besoins et aux demandes des Parties. Les responsabilités comprennent la définition de la vision et de l'orientation des travaux du Secrétariat, l'établissement de priorités stratégiques pour une gestion et une exécution efficaces et efficientes des travaux du Secrétariat, la définition de directives politiques pour les divisions, la représentation et le rayonnement politique stratégique, le développement de nouveaux partenariats et les relations avec les délégations des Parties, les autres organisations, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que les autres organisations intergouvernementales et les partenaires stratégiques. La coordination et la gestion des activités du Secrétariat sont assurées par des réunions régulières de l'équipe de direction, présidée par la Secrétaire exécutive et composée des chefs de division et d'autres membres du personnel du Bureau de la Secrétaire exécutive ainsi que par des réunions régulières de la direction, auxquelles participent les cadres supérieurs et les chefs d'unité.

34. Le Bureau de la Secrétaire exécutive comprend la fonction de Secrétaire exécutif adjoint, qui a la responsabilité déléguée de coordonner et de rendre compte des ordres du jour de la Conférence des Parties, de la Conférences des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles et des organes subsidiaires, afin de garantir la cohérence des réunions concomitantes. Les fonctions de supervision des travaux des Protocoles confiées au Secrétaire exécutif adjoint favorisent une intégration accrue entre la Convention et les Protocoles, en renforçant la cohérence des procédures et en améliorant l'efficacité et l'efficience des processus et des structures des trois organes. En tant que telles, les deux unités responsables des Protocoles font directement rapport au Secrétaire exécutif adjoint et font partie du Bureau de la Secrétaire exécutive. Les coûts associés aux travaux de fond de l'Unité d'accès et de partage des avantages et de l'Unité de prévention des risques biotechnologiques sont couverts par la section suivante (section C).

35. Le Bureau de la Secrétaire exécutive comprend également l'Unité des affaires juridiques et intergouvernementales, dirigée par le juriste principal, qui fournit des conseils et un soutien juridiques aux processus de la Convention et des Protocoles et au personnel du Secrétariat, en donnant des conseils sur la bonne gestion des processus intergouvernementaux, l'application du règlement intérieur et des pratiques de sorte que ce règlement et ces pratiques soient respectées et guident les travaux du Secrétariat et des organes et processus des traités. Les fonctions de l'Unité comprennent également l'examen des documents de fond des organes directeurs émanant des divisions, afin d'en assurer la cohérence et de corriger les références et les réponses aux mandats ainsi que les décisions antérieures de la Conférence des Parties, et la mise à jour de l'outil de suivi des décisions conformément à l'objectif identifié par la Conférence des Parties dans sa décision XII/28. L'unité fournit également des conseils juridiques sur diverses questions de fond qui sont de nature juridique ou qui ont des implications juridiques.

36. L'équipe du Fonds japonais pour la biodiversité (FJB) est dirigée par le Coordinateur général, qui gère ce fonds destiné à soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, et l'équipe est entièrement financée par une contribution volontaire du gouvernement japonais. Le fonds a été prolongé pour soutenir la mise en œuvre du Cadre. Le personnel compétent soutient également l'Unité de suivi, d'examen et de rapport ainsi que l'Unité de gestion des programmes.

37. Le Bureau de la Secrétaire exécutive comprend et s'appuie également sur le Bureau mixte de liaison de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et de la Convention sur la diversité biologique, au siège des Nations Unies, à New York, qui comprend (pour les besoins de la Convention sur la diversité biologique) deux personnes à mi-temps pour l'engagement stratégique et l'établissement de rapports, entre autres aspects normatifs, au titre du Conseil économique et social, de la deuxième commission de l'Assemblée générale et d'autres aspects liés aux Objectifs de développement durable. Ces deux membres du personnel à mi-temps sont financés par les dépenses d'appui au programme.

38. L'Unité d'appui au secrétariat fait également partie du Bureau de la Secrétaire exécutive et soutient la Secrétaire exécutive et le Secrétaire exécutif adjoint dans la coordination des activités externes du Secrétariat. Elle fournit un canal de ressources entre le Bureau de la Secrétaire exécutive et les Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, les principaux groupes de parties prenantes et les processus inter-agences, ainsi que les divisions et les unités du Secrétariat des Nations Unies.

39. Pour accroître l'efficacité et la transversalité des services de communication, l'Unité de communication et de sensibilisation fait également partie du Bureau de la Secrétaire exécutive. Cette unité soutient la vision stratégique du Secrétariat et son objectif d'accroître la visibilité des travaux de la Convention au sein du système des Nations Unies, des organisations non onusiennes et du public, en dirigeant la planification, la conception et la mise en œuvre d'activités et d'initiatives communes de communication, de promotion et de rayonnement. L'Unité améliore également l'identification et l'élaboration de scénarios pour les publications et les articles de fond à

publier sur le Web et dans d'autres canaux médiatiques. Les responsabilités de l'Unité sont actuellement assurées par deux administrateurs et deux agents des services généraux (un P-4 chargé de communication et chef d'unité, un P-2 fonctionnaire de l'information, et deux assistants d'information de niveau G-6). En outre, ces postes sont soutenus par un fonctionnaire des communications P-3, actuellement financé par des ressources extrabudgétaires.

40. Des efforts renforcés de communication et de sensibilisation seront essentiels à la réussite du Cadre, et le Secrétariat joue un rôle fondamental pour soutenir les Parties et toutes les parties prenantes à cet égard. Il est donc nécessaire, à long terme, de convertir le poste de responsable de la communication P-3, actuellement financé par des ressources extrabudgétaires, en un poste financé par le budget de base.

41. Le Bureau de la Secrétaire exécutive comprend également l'Unité de rédaction et des langues, qui est chargée de la révision, de la gestion des documents, du traitement des textes et de la traduction. L'Unité se compose de la rédactrice en chef et chef de l'Unité (P-4), d'une assistante éditoriale responsable de la pré-révision, du traitement des textes et de la gestion des documents (G-7), et d'une assistante responsable des traductions sous contrat (G-7). Le nombre et la taille des documents n'ont cessé d'augmenter au fil des ans. Afin de faire face à la charge de travail accrue, qui est trois fois supérieure à la norme de révision fixée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences des Nations Unies, le Secrétariat propose la création d'un poste de rédacteur P-3.

42. Le Bureau de la Secrétaire exécutive est responsable du programme de travail global du Secrétariat. En plus des quatre réalisations programmatiques attendues présentées dans la section C sur le cadre de budgétisation axée sur les résultats, le Bureau de la Secrétaire exécutive supervise également la mise en œuvre et la réalisation des objectifs et des résultats indiqués dans le tableau 10 ci-dessous pour l'exercice biennal 2025–2026. Le succès du Secrétariat dans la réalisation de ces résultats repose sur un engagement à renforcer le leadership, la gestion et la responsabilisation. Cela se fera en renforçant les capacités de gestion et en installant des fonctions internes dédiées à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation. Des programmes de travail réalisables, associés à une communication interne améliorée et à une délégation de pouvoirs adéquate, seront essentiels. Le Bureau de la Secrétaire exécutive est également directement responsable de plusieurs réalisations substantielles dans le cadre du programme de travail du Secrétariat, qui sont énoncées dans la section C.

Tableau 10

Résultats et sous-résultats liés au renforcement du leadership et de la gestion

Les capacités de leadership stratégique et de gestion du Secrétariat sont renforcées	
a.	L'équipe de direction et les chefs d'unité font l'objet d'évaluations de la qualité de la gestion à 360 degrés.
b.	Une communication et un partage d'informations bidirectionnels ont lieu régulièrement pour définir, réviser et améliorer l'orientation organisationnelle du Secrétariat.
Capacité dédiée à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation mise en place	
a.	Plan de travail réalisable pour l'ensemble du système du Secrétariat et programme de travail axé sur les résultats, basés sur les décisions de la Conférence des Parties à la Convention et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles.
b.	Révision de la structure du Secrétariat en fonction des priorités du programme de travail.
c.	Une unité dédiée à la gestion axée sur les résultats est mise en place pour diriger le suivi et le maintien du plan de travail axé sur les résultats, la gestion et le suivi des programmes et projets, la collecte de fonds et les relations avec les donateurs.
d.	Politique et plan de travail d'évaluation élaborés et évaluations réalisées.

Tableau 11

Allocations de ressources : Bureau de la Secrétaire exécutive (excluant les Unités Accès et Partage des Avantages et Prévention des risques biotechnologiques)

<i>Budget de base</i>	<i>Ressources (en milliers de USD)</i>			<i>Nombre de postes</i>		
	<i>Approuvé pour 2023–2024</i>	<i>CRZ 2025–2026</i>	<i>CNZ 2025–2026</i>	<i>Proposé pour 2025–2026</i>	<i>Approuvé pour 2023–2024</i>	<i>Proposé pour 2025–2026</i>
Postes	5 437,8	5 149,6	5 149,6	5 467,6	16	17
Non liés aux postes	500,0	547,5	365,0	597,5	s/o	s/o
Sous-total	5 937,8	5 697,1	5 514,6	6 065,1	16	17
Total	5 937,8	5 697,1	5 514,6	6 065,1	25	17

Abréviations : CRZ, Croissance réelle zéro; CNZ, Croissance nominale zéro.

43. Les crédits envisagées pour les postes dans le bureau immédiat de la Secrétaire exécutive, l'Unité des affaires juridiques et intergouvernementales, l'Unité de la rédaction et des langues et l'Unité de communication et de sensibilisation, soit 5 467 620 USD, permettraient le maintien de 16 postes financés par le budget de base (1 ASG, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 7 GS) et la création d'un nouveau poste de rédacteur (P-3).

44. Dans les scénarios de croissance nominale nulle et de croissance réelle nulle, le Secrétariat proposerait le maintien de tous les postes existants.

45. Les ressources nécessaires aux postes de l'Unité d'accès et de partage des avantages et de l'Unité de prévention des risques biotechnologiques sont énoncées dans la section C ci-dessous.

46. Dans le scénario proposé, les ressources non liées aux postes couvriraient les déplacements du personnel (360 000 USD), la consultation (37 500 USD) et les matériels de sensibilisation du public (200 000 USD).

C. Exécution du programme de travail

47. La répartition des ressources par division est présentée dans le tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12
Allocations de ressources par division

	Budget approuvé pour 2023–2024	CRZ 2023-2024	CNZ 2023-2023	Scénario proposé pour 2025–2026
C. Programme de travail				
Protocole de Cartagena et de Nagoya	4 557,6	5 057,8	5 000,3	5 432,8
Division science, société et avenir durables	5 951,2	6 363,1	6 290,6	7 374,1
Division de la mise en œuvre	7 495,2	8 254,2	8 071,7	8 254,2
Total	18 004,0	19 675,1	19 362,6	21 061,1

1. Bureau de la Secrétaire exécutive : Unités fonctionnelles

(Unité d'accès et de partage des avantages, Unité de prévention des risques biotechnologiques)

Allocation de ressources (budget de base) : 5 432 805 USD

48. Comme indiqué dans la section B, le Bureau de la Secrétaire exécutive comprend plusieurs départements et effectifs qui contribuent à l'exécution du programme de travail du Secrétariat de manière substantielle. Il s'agit notamment de l'Unité d'accès et de partage des avantages et de l'Unité de prévention des risques biotechnologiques.

49. L'Unité d'accès et partage des avantages (APA) est responsable des questions liées à l'accès et au partage des avantages dans le cadre de la Convention, y compris l'Objectif C et la Cible 13 du Cadre, et elle assure les services de secrétariat du Protocole de Nagoya. L'Unité gère également les travaux relatifs à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques. Cette Unité encourage et soutient la ratification du Protocole de Nagoya par toutes les Parties à la Convention, la réalisation de l'Objectif C et de la Cible 13, et fournit un soutien aux Parties, aux peuples autochtones et aux communautés locales, ainsi qu'aux parties prenantes concernées, dans la mise en œuvre de l'accès et du partage des avantages et du Protocole de Nagoya. L'Unité réalise les activités liées à l'accès et au partage des avantages et aux informations de séquence numérique sur les ressources génétiques mandatées par la Conférence des Parties et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, assure les services de secrétariat de toutes les réunions relatives à l'accès et au partage des avantages et aux informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques, fournit un soutien juridique pertinent, effectue le suivi et les rapports, le renforcement des capacités, la sensibilisation et la communication, et est responsable du développement et de l'administration du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.

50. Pour remplir les fonctions de secrétariat du Protocole de Nagoya le personnel est actuellement constitué de trois postes d'administrateurs à temps plein et de trois postes d'agents des services généraux à temps plein (1 P-5, 2 P-3 et 3 GS). De plus, un P-4 consacre la moitié de son temps au travail de juriste, et un P-3 travaille également 50 pour cent de son temps en tant que spécialiste de la gestion de programme axé sur le renforcement des capacités.

51. Dans la décision 15/9, les Parties ont convenu d'établir un mécanisme multilatéral et un fonds mondial qui doivent être opérationnalisés lors de la seizième réunion de la Conférence des Parties. L'Unité d'accès et de partage des avantages a dirigé les travaux sur les informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques entre les sessions jusqu'à présent grâce à un poste d'administrateur chargé de projet (P-4), actuellement financé par des ressources extrabudgétaires, et a récemment acquis un administrateur auxiliaire (2024-2025) pour aider à la charge de travail croissante. Une fois le mécanisme adopté, l'augmentation attendue des travaux sur cette question, sans préjuger des résultats de la seizième réunion de la Conférence des Parties et de la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au

Protocole de Nagoya, nécessitera plus d'effectifs prévisibles et à plein temps. Le Secrétariat propose donc d'assurer la durabilité des travaux par la conversion du poste existant d'administrateur de programme sur les informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques (P-4) en poste financé par le budget de base. Si la durabilité de ces effectifs n'était pas assurée, le développement ultérieur du mécanisme d'informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques serait considérablement retardé. Le Secrétariat proposerait également d'assurer un poste P-2 plus tard, lorsque les fonds extrabudgétaires pour l'administrateur auxiliaire ne seront plus disponibles.

52. L'Unité de prévention des risques biotechnologiques est responsable des questions liées à la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de la Convention et du Protocole de Cartagena. Cette unité encourage et soutient la ratification du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation. L'Unité de prévention des risques biotechnologiques organise et prépare également des réunions portant sur des questions liées à la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation. En outre, cette Unité soutient les Parties dans leurs efforts de mise en œuvre en facilitant la production, le partage et l'échange d'informations sur les questions liées à la prévention des risques biotechnologiques, en fournissant un soutien juridique et de renforcement des capacités, et en gérant le Centre d'Échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Par ailleurs, cette Unité gère les questions techniques liées à la biologie synthétique dans le cadre de la Convention, de manière coordonnée avec le Protocole, et elle fournit un soutien pour la mise en œuvre de la Cible 17 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

53. L'Unité de prévention des risques biotechnologiques, établie pour soutenir les travaux du Protocole de Cartagena après son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005, comptait initialement cinq postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 GS). Au fil du temps, le nombre de postes dans l'Unité est passé à 12,5, comprenant un poste de directeur D-1 pour diriger l'Unité. Le nombre de postes dans l'Unité de prévention des risques biotechnologiques a été réduit et ses ressources ont été fusionnées suite à l'intégration des Protocoles et de la Convention, qui a eu lieu après l'Examen fonctionnel qui avait débuté en 2014 et le budget biennal intégré qui a suivi. L'Examen fonctionnel de 2014 a formulé un certain nombre d'hypothèses concernant l'intégration des fonctions entre la Convention et ses Protocoles. Présentement, l'Unité de prévention des risques biotechnologiques compte un total de 9,5 postes (1 P-5, 0,5 P-4, 3 P-3, 2 P-2 et 3 GS). Le résultat a donc été une perte nette de postes dans l'Unité qui a entraîné un manque de ressources pour plusieurs éléments stratégiques. La perte nette de postes relatifs aux activités de soutien à la mise en œuvre, comme le renforcement des capacités, la sensibilisation et la communication, est apparente dans les conclusions de la quatrième évaluation et révision du Protocole de Cartagena, qui a révélé que le besoin le plus important des Parties était lié au soutien à la mise en œuvre. La prévention des risques biotechnologiques est une question techniquement complexe qui nécessite des approches équilibrées, qui seront au mieux présentées par le Secrétariat. Il convient également de noter que le programme de travail sur la biologie de synthèse au titre de la Convention est assuré par l'Unité de prévention des risques biotechnologiques en raison des compétences techniques requises ainsi que du besoin de maintenir une perspective complémentaire sur les discussions dans le cadre de la Convention et du Protocole. Par ailleurs, l'adoption du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur a entraîné l'élaboration d'un programme de travail supplémentaire pour l'Unité, sans qu'aucune dotation en personnel supplémentaire ne soit nécessaire.

Tableau 13

Résultats et sous-résultats élaborés par le Bureau de la Secrétaire exécutive

<i>Résultats et sous-résultats par rendement</i>
Résultats prévus pour l'exercice biennal en vue de la réalisation de l'objectif (1) : Grâce à la Convention et à ses Protocoles, la communauté internationale converge de plus en plus vers des approches communes et intégrées tenant compte de la parité homme-femme pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.
1.1 Les analyses/travaux techniques fondés sur des données probantes éclairent les processus décisionnels des Parties lors des grandes réunions
1.1.1 Préparation de documents d'orientation technique (y compris des études)
1.1.2 Réunions techniques organisées (AHTEG, IAC, IAG, etc.)
1.1.3 Préparation des projets de décisions et de recommandations
1.2 Les principales réunions sont organisées et réalisées avec la participation pleine et effective des Parties, des représentants des peuples autochtones et des communautés locales et des autres parties prenantes
1.2.1 COP-16, MOP-11 (Cartagena), MOP-5 (Nagoya)
1.3 Promotion de l'intégration des objectifs en matière de biodiversité dans les politiques, stratégies et plans de travail du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales
1.3.2 Programmes de travail/directives/stratégies conjoints élaborés avec d'autres AME et organisations internationales
Résultats prévus pour l'exercice biennal en vue de la réalisation de l'objectif (2) : Grâce à l'application du Cadre mondial de la biodiversité biologique, la mise en œuvre nationale de la Convention et de ses Protocoles pour un meilleur état de la biodiversité est renforcée
2.1 La mobilisation des ressources est encouragée pour soutenir la mise en œuvre
2.1.1 Les partenariats existants sont renforcés et de nouveaux partenariats sont développés
2.2 Les capacités institutionnelles et techniques des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées pour mettre en œuvre la Convention et ses Protocoles
2.2.1 Programmes/initiatives de création et de renforcement des capacités mis en œuvre (Protocoles)
2.3 Amélioration de la gestion des connaissances et de l'échange d'informations pour soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles
2.3.2 Les outils des Centres d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques et sur l'accès et le partage des avantages sont bien entretenus, davantage développés et mis à la disposition de plusieurs plateformes partenaires avec lesquelles ils sont interopérables.
2.4 Des partenariats sont mobilisés aux niveaux mondial et régional pour soutenir la mise en œuvre par les Parties au niveau national
2.4.1 Webinaires régionaux dispensés au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies
Résultats prévus pour l'exercice biennal en vue de la réalisation de l'objectif (3) : La sensibilisation et les actions visant à conserver, à utiliser durablement et à partager les avantages de la biodiversité sont renforcées à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société
3.2 La biodiversité est promue pour soutenir le programme de travail du Secrétariat et du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020
3.2.1 Stratégie de communication adaptée aux parties prenantes
3.2.2 Forte présence lors des principaux événements politiques de haut niveau, y compris la diffusion de messages et la représentation lors des événements liés à la biodiversité du G7, du G20, du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de l'Assemblée générale des Nations Unies.
3.2.3 Promotion de campagnes de communication réalisées avec des partenaires
3.2.4 Groupes de parties prenantes engagés et mobilisés pour promouvoir la biodiversité
3.2.5 Augmentation des engagements et des actions des acteurs infranationaux et non étatiques grâce à la Déclaration de Charm El-Cheikh à Kunming
3.3 Campagnes d'information et de sensibilisation mises en œuvre pour le Protocole de Cartagena, le Protocole additionnel de Kuala-Lumpur et le Protocole de Nagoya afin d'encourager la ratification
Résultats prévus pour l'exercice biennal en vue de la réalisation de l'objectif (4) : Le suivi, l'examen et l'évaluation réguliers contribuent à une planification et à une prise de décision éclairées à tous les niveaux, ce qui se traduit par une amélioration progressive de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité, de la Convention et de ses Protocoles
(4.3) Évaluation de l'état de la mise en œuvre et mise à disposition des résultats pour éclairer la prise de décision (pour la Convention et ses Protocoles)
4.3.3 Préparation et/ou coordination des évaluations et des bilans pertinents, y compris les moyens de mise en œuvre et les ressources financières (Protocoles)
4.3.4 Organisation des réunions du Comité de contrôle du respect des dispositions et examen des questions (Protocoles)

4.3.5 Outils en ligne, y compris l'outil de suivi des décisions, entièrement développés, mis à disposition et régulièrement mis à jour et entretenus

54. Les ressources en postes, d'un montant de 5 260 305 USD, permettraient de maintenir 16,5 postes (2 P-5, 1 P-4, 5,5 P-3, 2 P-2 et 6 agents des services généraux) et de créer un nouveau poste pour soutenir les travaux relatifs à l'information de séquençage numérique de l'administrateur de programme P-4, présentement financé par des ressources extrabudgétaires.

Tableau 14

Allocation de ressources : Protocoles de Cartagena et de Nagoya

Budget de base	Ressources (en milliers de USD)				Nombre de postes	
	Approuvé pour 2023–2024	CRZ 2025–26	CNZ 2025–26	Proposé pour 2025–2026	Approuvé pour 2023–2024	Proposé pour 2025–2026
Postes	4 457,6	4 885,3	4 885,3	5 260,3	16,5	17,5
Non-postes	100	172,5	115	172,5	n/a	n/a
Sous-total	4 557,6	5 057,8	5 000,3	5 432,8	16,5	17,5
Total	4 557,6	5 057,8	5 000,3	5 432,8	16,5	17,5

55. Dans le scénario proposé, les ressources non affectées aux postes couvrent les frais de voyage du personnel (135 000 USD) et les services de consultation (37 500 USD).

56. Dans les scénarios de croissance nominale zéro et de croissance réelle zéro, le Secrétariat propose le maintien de tous les postes existants.

2. Division science, société et avenir durables

Allocation des ressources (budget de base) : 7 374 075 USD

57. La Division science, société et avenir durables (SSAD) fournit des analyses scientifiques, techniques et politiques pour faciliter la prise de décision et soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, en particulier du Cadre qui sert de plan stratégique (voir tableau 15 qui indique comment la Division SSAD contribue largement à toutes les cibles du Cadre). La Division SSAD assume la responsabilité globale de l'organisation et du service des réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT), ainsi que du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention, y compris les activités intersessions respectives. Elle soutient également l'organisation et le service des réunions de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (OSA) et de la Conférence des Parties sur les questions relevant de sa compétence. La Division assure le fonctionnement du Bureau de l'OSASTT. Le chef de la Division (D-1) gère le travail et le personnel de la Division, agit en tant que secrétaire de l'OSASTT et est assisté par un assistant administratif (G-6).

58. La Division se compose de trois unités soutenant la mission de la Division (voir l'organigramme en annexe I) : l'Unité science, politique et gouvernance de la biodiversité; l'Unité transformation et innovation de l'économie de la biodiversité; et l'Unité peuples et biodiversité. Ces unités couvrent spécifiquement les domaines de programmes de travail ainsi que les questions transversales suivantes :

A. Unité science, politique et gouvernance de la biodiversité

- Programmes de travail basés sur les biomes : biodiversité forestière, biodiversité marine et côtière, biodiversité des îles, biodiversité des eaux intérieures, biodiversité des terres arides, biodiversité des montagnes, biodiversité agricole
- Domaines de travail transversaux : aires protégées, changement climatique, restauration des écosystèmes, espèces exotiques envahissantes, gestion durable de la faune sauvage, biodiversité et santé, stratégies mondiales pour la conservation des plantes, Initiative taxonomique mondiale, approche écosystémique, évaluations d'impact

- Initiatives pour soutenir la mise en œuvre : Initiative pour un océan durable, Initiative pour la restauration des écosystèmes forestiers (FERI), Initiative de dialogue sur la paix et la biodiversité

B. Unité transformation et innovation de l'économie de la biodiversité

- Domaines de travail transversaux : mobilisation des ressources, subventions/incitations, intégration, engagement des entreprises

C. Unité peuples et biodiversité

- Mise en œuvre de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique, y compris le service du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8(j) et les dispositions connexes de la Convention
- Toutes les questions liées à l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales dans les processus de la Convention
- Genre et biodiversité et mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des genres
- Questions liées aux approches fondées sur les droits de l'homme

Tableau 15

Détails des programmes de travail et des domaines transversaux de la Division SSAD, qui contribuent à la mise en œuvre de diverses cibles du Cadre mondial de la biodiversité

<i>Cibles (texte raccourci)</i>	<i>Programmes de travail et questions transversales</i>
Cible 1 : planifier et gérer toutes les zones pour réduire la perte de biodiversité	Biodiversité marine et côtière, forêts, montagnes, biodiversité agricole, eaux intérieures, terres arides, îles, Unité peuples et biodiversité
Cible 2 : Restaurer 30 pour cent de tous les écosystèmes dégradés	Restauration des écosystèmes, biodiversité marine et côtière, forêts, montagnes, biodiversité agricole, eaux intérieures, terres arides, îles
Cible 3 : Conserver 30 pour cent des terres, des eaux et des mers	Aires protégées, biodiversité marine et côtière, forêts, montagnes, biodiversité agricole, eaux intérieures, terres arides, îles, Unité peuples et biodiversité
Cible 4 : Lutter contre l'extinction des espèces, protéger la diversité génétique, et gérer les conflits entre l'homme et la faune sauvage	Stratégies mondiales pour la conservation des plantes, gestion durable de la faune sauvage, biodiversité marine et côtière, forêts, terres arides, montagnes, aires protégées, espèces exotiques envahissantes, eaux intérieures, îles, biodiversité agricole
Cible 5 : Assurer le prélèvement et le commerce durable, sûr et légal des espèces sauvages	Gestion durable de la faune sauvage, biodiversité marine et côtière, forêts, terres arides, montagnes, eaux intérieures, îles, santé, Unité peuples et biodiversité
Cible 6 : Réduire de 50 pour cent l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et réduire au minimum leur impact	Espèces exotiques envahissantes, biodiversité marine et côtière, santé, ² stratégies mondiales pour la conservation des plantes, Initiative taxonomique mondiale, biodiversité agricole, îles, eaux intérieures, restauration des écosystèmes
Cible 7 : Réduire la pollution à des niveaux non nuisibles à la biodiversité	Biodiversité marine et côtière, biodiversité agricole, eaux intérieures, îles, restauration des écosystèmes
Cible 8 : Réduire au minimum les impacts du changement climatique sur la biodiversité et renforcer la résilience	Changement climatique, biodiversité marine et côtière, forêts, montagnes, biodiversité agricole, eaux intérieures, terres arides, îles, restauration des écosystèmes
Cible 9 : Gérer les espèces sauvages de manière durable au bénéfice des populations	Gestion durable de la faune sauvage, biodiversité marine et côtière, forêts, terres arides, montagnes, eaux intérieures, îles, Unité peuples et biodiversité
Cible 10 : Renforcer la durabilité et la biodiversité dans l'agriculture,	Agriculture, biodiversité marine et côtière, forêts, eaux intérieures, gestion durable de la faune sauvage

² Le Cadre doit être mis en œuvre en tenant compte de l'approche Une santé, entre autres approches holistiques.

<i>Cibles (texte raccourci)</i>	<i>Programmes de travail et questions transversales</i>
l'aquaculture, la pêche et la foresterie	
Cible 11 : Restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations	Restauration des écosystèmes, changement climatique, gestion durable de la faune sauvage, biodiversité marine et côtière, biodiversité agricole, forêts, terres arides, montagnes, eaux intérieures, îles
Cible 12 : Améliorer les espaces verts et bleus et l'aménagement urbain pour le bien-être humain et la biodiversité	Santé, biodiversité marine et côtière, forêts, restauration des écosystèmes, îles, eaux intérieures, terres arides, montagnes, aires protégées
Cible 13 : Accroître le partage des avantages issus des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles	Biodiversité marine et côtière (ressources génétiques marines, BBNJ), Unité peuples et biodiversité
Cible 14 : Intégrer la biodiversité dans la prise de décision à tous les niveaux	Intégration transsectorielle, biodiversité marine et côtière, biodiversité agricole, changement climatique
Cible 15 : Les entreprises évaluent et divulguent leurs dépendances, impacts et risques vis-à-vis de la biodiversité, et réduisent leurs impacts négatifs	Biodiversité et entreprises, intégration transsectorielle
Cible 16 : Favoriser la consommation durable, réduire les déchets et la surconsommation	Biodiversité marine et côtière, biodiversité agricole, entreprises, intégration transsectorielle
Cible 17 : Renforcer la prévention des risques biotechnologiques et distribuer les avantages des biotechnologies	Biodiversité marine et côtière (poissons OGM), Unité peuples et biodiversité
Cible 18 : Réduire les incitations néfastes d'au moins 500 milliards USD par an et accroître les incitations positives en faveur de la biodiversité	Incitations, mesures et subventions, biodiversité marine et côtière, biodiversité agricole, forêts
Cible 19 : Mobiliser 200 milliards USD par an pour la biodiversité de toutes les sources, y compris 30 milliards par le biais du financement international	Mobilisation des ressources (en coordination avec la Division de l'appui à la mise en œuvre)
Cible 20 : Améliorer le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique pour la biodiversité	Forêts (Initiative pour la restauration des écosystèmes forestiers), biodiversité marine et côtière (Initiative pour l'océan durable), aires protégées (Initiative de dialogue sur la paix et la biodiversité), espèces exotiques envahissantes, Initiative taxonomique mondiale
Cible 21 : Assurer la disponibilité et l'accessibilité des connaissances pour guider les actions en faveur de la biodiversité	Biodiversité marine et côtière (registre des zones marines d'importance écologique ou biologique), aires protégées (dossier national des aires protégées)
Cible 22 : Garantir la participation dans la prise de décision, assurer l'accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité pour tous	Peuples autochtones et communautés locales, connaissances traditionnelles
Cible 23 : Garantir l'égalité des sexes et une approche sensible au genre à tous les niveaux d'action liés à la biodiversité	Genre

Abréviations : Santé : biodiversité et santé; BBNJ : biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

59. Pour s'acquitter des responsabilités du Secrétariat, proportionnelles aux exigences et à l'ambition du Cadre mondial de la biodiversité et des décisions connexes de la Conférence des

Parties, qui relèvent actuellement de sa Division SSAD, des besoins immédiats critiques sont identifiés pour des postes supplémentaires liés à la biodiversité et aux entreprises (P-3), à l'utilisation durable et à la gestion durable de la faune sauvage (P-3), ainsi qu'aux peuples autochtones et communautés locales et aux connaissances traditionnelles (P-4). Ces besoins sont expliqués plus en détail ci-dessous. Des besoins supplémentaires en personnel pourraient émerger, en fonction des décisions de la Conférence des Parties lors de sa seizième réunion, en lien avec de nouveaux domaines de travail.

60. Le Secrétariat souhaite demander la création d'un nouveau poste d'administrateur de programme (P-3) sur la biodiversité et les entreprises, autrefois financé par des ressources extrabudgétaires, mais qui souffre d'un manque significatif de financement durable. Depuis l'adoption de la première décision sur l'engagement du secteur privé lors de la huitième réunion de la Conférence des Parties, en 2006 (décision VIII/17), des progrès considérables ont été réalisés dans l'engagement des entreprises pour atteindre les objectifs de la Convention, y compris la croissance des partenariats nationaux ou régionaux sur les entreprises et la biodiversité et l'établissement du Partenariat mondial en tant que réseau de réseaux, comprenant actuellement près de 25 initiatives; la tenue régulière du Forum mondial sur les entreprises et la biodiversité en conjonction avec les réunions de la Conférence des Parties; et la création d'un réseau mondial collaboratif d'organisations et d'initiatives internationales partenaires, qui a joué un rôle clé dans l'élaboration de divers produits de sensibilisation et d'orientation, tels que les rapports et la divulgation des activités des entreprises. L'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal souligne la nécessité pour le Secrétariat de renforcer le travail d'intégration de la biodiversité dans la prise de décision dans tous les secteurs économiques, avec une cible dédiée respectivement à la production durable (Cible 15), à la consommation durable (Cible 16), ainsi que des cibles visant des secteurs économiques spécifiques, tels que la sylviculture, la pêche, l'agriculture, le commerce, et d'autres encore. Le travail sur l'engagement des entreprises est donc appelé à s'étendre davantage, et son importance croissante devrait continuer d'augmenter, notamment dans le contexte de l'engagement accru du secteur financier (qui comprend les entreprises privées). Il est donc crucial d'assurer la durabilité des activités en cours en finançant ce poste à partir du budget de base. L'administrateur auxiliaire, financé par le Japon, a été essentiel au maintien de cette fonction, mais ce financement est limité dans le temps, sans engagement à long terme.

61. De même, plusieurs domaines des fonctions programmatiques essentielles de la Convention, y compris celles liées à de nombreuses décisions clés de la Conférence des Parties, ne sont pas soutenus par des effectifs dédiés au sein du Secrétariat, et dépendent donc des services de contractuels et/ou de consultants. Une des fonctions essentielles nécessitant un soutien en personnel et en ressources dédiés concerne le deuxième objectif de la Convention, soit l'utilisation durable et la gestion durable de la faune sauvage, en particulier à la lumière du cinquième rapport des Perspectives mondiales de la biodiversité (PMB-5) et des rapports de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qui mettent en évidence la perte continue de biodiversité et les avantages qui découlent de la diversité biologique pour les populations. Le Secrétariat demande la création d'un poste dédié de niveau P-3 sur l'utilisation durable et la gestion durable de la faune sauvage. Ce poste permettra au Secrétariat de mettre en œuvre les décisions clés relatives à ces domaines et de fournir un soutien scientifique, technique et politique adéquat aux Parties dans leurs efforts pour atteindre les objectifs 1, 3, 4, 5 et 9 du Cadre mondial de la biodiversité. Ne pas avoir le personnel minimum nécessaire pour aborder le deuxième objectif de la Convention limiterait considérablement les approches équilibrées soutenant la mise en œuvre du Cadre mondial. Ce poste couvrirait également le travail nécessaire relatif à la conservation des espèces, en engageant activement les partenaires et parties prenantes concernés dans ce domaine.

62. Le nouveau programme de travail proposé sur l'article 8 j) et d'autres dispositions de la Convention, une fois adopté, augmentera davantage les charges de travail et élargira le champ d'expertise de l'Unité peuples et biodiversité à un niveau supérieur. Afin de renforcer la capacité

du Secrétariat de remplir son mandat dans ces domaines, le Secrétariat demande la création d'un nouveau poste dédié de spécialiste de la gestion de programme de niveau P-4 sur les peuples autochtones et les communautés locales / les connaissances traditionnelles. Sous réserve des considérations de la Conférence des Parties lors de la réunion actuelle, ce nouveau poste permettrait au Secrétariat de soutenir sans délai la mise en œuvre du nouveau programme de travail et des arrangements institutionnels, en engageant activement les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que les parties prenantes concernées.

63. La Division science, société et avenir durables contribue à l'ensemble des quatre résultats substantiels du Secrétariat. Le tableau 16 présente les résultats et sous-résultats pour lesquels la Division est directement responsable.

Tableau 16

Résultats et sous-résultats développés par la Division science, société et avenir durables

<i>Résultats et sous-résultats par rendement</i>
Résultats prévus pour l'exercice biennal en vue de la réalisation du résultat (1) : Par le biais de la Convention et de ses Protocoles, la communauté internationale converge de plus en plus vers des approches communes et intégrées de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité tenant compte de la dimension de genre
1.1 Des analyses/travaux techniques fondés sur des données probantes éclairent les processus décisionnels des Parties lors des grandes réunions.
1.1.1 Préparation de documents d'orientation technique (y compris des études)
1.1.2 Réunions techniques organisées (AHTEG, IAC, IAG, etc.)
1.1.3 Préparation de projets de décisions et de recommandations
1.2 Réunions majeures organisées et réalisées avec la participation pleine et effective des Parties, des représentants des peuples autochtones et des communautés locales et des autres parties prenantes
1.2.1 SBSSTA-25 et 26, WG8J-12
1.3 Promotion de l'intégration des cibles en matière de biodiversité dans les politiques, les stratégies et les plans de travail du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales
1.3.1. Les échanges d'informations entre la CDB, ses protocoles, les AME, les autres organisations des Nations Unies et les organisations internationales sont encouragés afin d'éclairer les décisions et de renforcer la cohérence des politiques
1.3.2. Programmes de travail/directives/stratégies conjoints élaborés avec d'autres AME et organisations internationales
Résultats prévus pour l'exercice biennal en vue de la réalisation du résultat (2) : Grâce à l'application du cadre mondial de la biodiversité, la mise en œuvre nationale de la Convention et de ses Protocoles pour un meilleur état de la biodiversité est renforcée
2.1 La mobilisation des ressources est encouragée pour soutenir la mise en œuvre
2.1.1 Les partenariats existants sont renforcés et de nouveaux partenariats sont développés
2.2 Les capacités institutionnelles et techniques des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées pour mettre en œuvre la Convention et ses Protocoles.
2.2.2 Mise en œuvre de programmes/initiatives de développement des capacités spécifiques à un programme ou à une question donnée
2.2.3 Les activités de coopération scientifique et technique sont encouragées et facilitées
2.4 Les partenariats sont mobilisés au niveau mondial et régional pour soutenir la mise en œuvre par les Parties au niveau national
2.5 La mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité est facilitée par des partenaires externes
Résultats prévus pour l'exercice biennal en vue de la réalisation du résultat (4) : Le suivi, l'examen et l'évaluation réguliers contribuent à une planification et à une prise de décision éclairées à tous les niveaux, ce qui se traduit par une amélioration progressive de la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité, de la Convention et de ses Protocoles
4.3 Évaluation de l'état de la mise en œuvre et mise à disposition des résultats pour éclairer la prise de décision (pour la Convention et les Protocoles)
4.3.1 Évaluations et inventaires mis en œuvre et/ou coordonnés
4.4 Évaluation de l'état de la biodiversité et mise à disposition des résultats pour éclairer la prise de décision
4.4.1 Suivi et évaluation de l'état de la biodiversité sur la base d'informations pertinentes, y compris des indicateurs identifiés

64. Les ressources allouées aux postes, soit 7 156 575 USD, permettraient de financer le maintien de 18,5 postes (1 D-1, 3 P-5, 4,5 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 6 GS), ainsi que les trois nouveaux postes proposés : administrateur de programme (P-3) sur l'utilisation durable et la gestion durable de la faune sauvage, biodiversité et entreprises (P-3) et administrateur de programme (P-4) sur les peuples autochtones et les communautés locales / les connaissances traditionnelles.

Tableau 17

Allocation de ressources : Division science, société et avenir durables

Budget base	de	Ressources (en milliers de USD)			Nombre de postes	
		Approuvé pour 2023-2024	CRZ 2025-2026	CNZ 2025-2026	Proposé pour 2025-2026	Proposé pour 2025-2026
Postes		5 792,1	6 145,6	6 145,6	7 156,6	18,5
Non-postes			217,5	145	217,5	s/o
Sous-total		5 792,1	6 363,1	6 290,6	7 374,1	18,5
Total		5 792,1	6 363,1	6 290,6	7 374,1	18,5

65. Dans le scénario proposé, les ressources non liées aux postes prévoient des frais de déplacement du personnel (180 000 USD) et de consultation (37 500 USD).

66. Dans le scénario de croissance nominale zéro (augmentation de 0 pour cent en termes nominaux), en maintenant le budget du programme au niveau de 2023-2024 en termes réels et nominaux, le Secrétariat proposerait de conserver tous les postes existants et de prévoir un montant de 145 000 USD dans les ressources non liées aux postes pour couvrir les frais de déplacement du personnel, afin de soutenir la mise en œuvre des mandats du programme.

3. Division de l'appui à la mise en œuvre

Allocation des ressources (budget de base) : 8 254 190 USD

67. La Division de l'appui à la mise en œuvre soutient l'application, l'établissement de rapports et l'examen de la Convention et de ses Protocoles : a) en coordonnant la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités de renforcement des capacités et de développement dans l'ensemble du Secrétariat; b) en soutenant le Centre d'échange et en faisant progresser la gestion des connaissances; c) en facilitant l'intégration de l'agenda de la biodiversité dans les processus intergouvernementaux internationaux pertinents et en développant des partenariats stratégiques; d) en facilitant le service des réunions de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et d'autres processus intergouvernementaux pertinents; et e) en fournissant des contributions aux processus intégrés à l'échelle du Secrétariat pour soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles. Le chef de Division (D-1) gère le travail et le personnel de la Division, fait office de Secrétaire de l'OSA et est appuyé par un assistant administratif (G-5).

68. La Division de l'appui à la mise en œuvre est composée de trois unités :

(a) *Planification, suivi, rapports et examen.* L'Unité est chargée d'aider les Parties à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus au titre de la Convention et à tenir compte de ces objectifs dans la planification, l'examen et les rapports relatifs à la biodiversité. L'élaboration d'un système d'examen holistique couvrant la Convention et son Protocole est l'un des principaux objectifs de l'Unité. Cela inclut l'établissement de rapports nationaux en tant qu'élément du système d'examen. Présentement, trois administrateurs (chef d'unité P-5, P-4 et P-3) et deux membres du personnel des services généraux (deux G-7) remplissent les tâches de cette Unité. Pendant les périodes intersessions actuelles et précédentes, un spécialiste de la gestion de programme (P-4) de l'Unité du Fonds japonais pour la biodiversité (poste de projet, extrabudgétaire) a soutenu ce travail. Par ailleurs, depuis la création de l'Unité du Fonds japonais pour la biodiversité, son personnel a substantiellement contribué aux travaux du Secrétariat pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la

biodiversité, étant donné leur rôle fondamental dans la mise en œuvre de la Convention et le mandat du Fonds de soutenir cette mise en œuvre. De plus, un détachement de personnel pour une durée limitée (2024-2026, débutant en octobre 2024) dans le cadre du budget volontaire soutient également le travail de l'Unité. À la lumière de l'adoption de l'approche multidimensionnelle renforcée pour la planification, le suivi, la présentation de rapports et l'examen, afin de renforcer la mise en œuvre de la Convention, de ses Protocoles et du Cadre, il sera nécessaire de maintenir et de renforcer la capacité de base du Secrétariat dans ce domaine, notamment en garantissant la présence d'un spécialiste de la gestion de programme dédié aux stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.

(b) *Engagement et coopération avec les parties prenantes.* L'unité est chargée de l'engagement des principaux groupes de parties prenantes dans les travaux et processus de la Convention, et de la coopération avec d'autres organisations et conventions internationales, qui sont des partenaires clés dans la mise en œuvre des objectifs de la Convention, de ses Protocoles et du Cadre. L'Unité est responsable de la coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial et des questions liées au mécanisme de financement de la Convention et de ses Protocoles. Parmi les groupes de parties prenantes, elle est particulièrement responsable des jeunes et des autorités infranationales et locales. L'Unité facilite l'intégration de l'agenda de la biodiversité dans les processus intergouvernementaux pertinents et développe et maintient des partenariats pour soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles. Les responsabilités de l'Unité sont présentement assurées par trois postes et demi d'administrateurs (chef d'Unité P-5, mécanisme financier P-4, engagement et coopération avec les parties prenantes P-2, et 50 pour cent d'un P-4 pour l'engagement avec les parties prenantes axé sur les autorités infranationales et locales) et un agent des services généraux (G-7). De plus, un poste temporaire (2024-2025) de niveau P-2 (administrateur auxiliaire) soutient la liaison inter-agences et multipartite pour appuyer la mise en œuvre du Cadre.

(c) *Renforcement des capacités et gestion des connaissances.* L'Unité est chargée de coordonner et de faciliter les programmes de renforcement des capacités et de développement, de coopération technique et scientifique et de gestion des connaissances, ainsi que de développer et de gérer les plateformes du Centre d'échange et d'autres systèmes informatiques et solutions numériques pour soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles. Parmi ces responsabilités, l'Unité assiste le Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique et soutient le mécanisme de coopération technique et scientifique établi par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, conformément à l'article 24 de la Convention (décision 15/8, Annexe II, section IV). Les responsabilités de l'Unité sont présentement assurées par neuf postes et demi d'administrateurs (un chef d'Unité P-5, 2 P-4, 3,5 P-3, et 3 P-2) et agents des services généraux. Ces postes sont actuellement complétés par un spécialiste de la gestion de programme (P-4) et un assistant de programme (G-6) financés par le projet de l'Initiative BioBridge, qui prendra fin en 2025 à moins que des financements volontaires supplémentaires ne soient fournis. À la lumière de l'adoption du cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités et de développement, ainsi que du mécanisme de coopération technique et scientifique, afin de permettre au Secrétariat de soutenir efficacement les Parties dans les domaines de sa responsabilité, il sera nécessaire, au minimum, de garantir la présence continue d'un responsable de la gestion de programme pour la coopération technique et scientifique (P-4).³

69. Chaque unité contribue à la mise en œuvre des 23 cibles du Cadre. Par ailleurs, La Division de l'appui à la mise en œuvre contribue aux quatre résultats substantiels du Secrétariat. Le tableau 18 présente les résultats et sous-résultats dont la division est directement responsable.

³ Cela est distinct des fonctions de l'organisme international d'appui proposé pour accueillir et rendre opérationnelle l'entité internationale de coordination.

Tableau 18

Résultats et sous-résultats par rendement de la Division de l'appui à la mise en œuvre

Résultats pour l'exercice biennal en vue de la réalisation du résultat (1) : Grâce à la Convention et à ses Protocoles, la communauté internationale converge de plus en plus vers des approches communes et intégrées tenant compte de la parité hommes-femmes pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques
1.1 Des analyses/travaux techniques fondés sur des données probantes éclairent les processus décisionnels des Parties lors des grandes réunions
1.1.1 Préparation de documents d'orientation technique (y compris des études)
1.1.2 Réunions techniques organisées (AHTEG, IAC, IAG, etc.)
1.1.3 Préparation de projets de décisions et de recommandations
1.2 Organisation et tenue de réunions importantes avec la participation pleine et effective des Parties, des représentants des peuples autochtones et des communautés locales et des autres parties prenantes
1.2 SBI-4, forum à composition non limitée du SBI
1. 1.3 Promotion de l'intégration des objectifs en matière de biodiversité dans les politiques, les stratégies et les plans de travail du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales
1.3.1. Les échanges d'informations entre la CDB, ses protocoles, les AME, les autres organisations des Nations unies et les organisations internationales sont encouragés afin d'éclairer les décisions et de renforcer la cohérence des politiques.
1.3.2. Élaboration de programmes de travail/directives/stratégies conjoints avec d'autres AME et organisations internationales
Résultats prévus pour l'exercice biennal en vue de la réalisation du résultat (2) : Grâce à l'application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, la mise en œuvre nationale de la Convention et de ses Protocoles pour un meilleur état de la biodiversité est renforcée
2.1 La mobilisation des ressources est encouragée pour soutenir la mise en œuvre
2.1.1 Des conseils sont donnés à un nombre croissant de partenaires pour mobiliser des ressources afin de soutenir la mise en œuvre nationale
2.1.2 Les partenariats existants sont renforcés et de nouveaux partenariats sont développés
2.2 Les capacités institutionnelles et techniques des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées pour la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles
2.2.1 Des mécanismes et des outils de soutien sont identifiés, mis en œuvre et promus
2.2.2 Mise en œuvre de programmes/initiatives de développement des capacités
2.2.3 Les activités de coopération scientifique sont encouragées et facilitées
2.3 Gestion des connaissances et échange d'informations renforcés pour soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles
2.3.1 Les données et les informations sont bien structurées, gérées et échangées
2.3.2 Les centres d'échange, les sites web, les portails et autres outils informatiques sont bien entretenus, développés et mis à disposition et interopérables avec plusieurs plateformes partenaires
2.4 Des partenariats sont mobilisés aux niveaux mondial et régional pour soutenir la mise en œuvre par les Parties au niveau national
2.4.1 La mise en œuvre du Cadre est facilitée par des partenariats externes
Résultats prévus pour l'exercice biennal en vue de la réalisation du résultat (4) : Un suivi, un examen et une évaluation réguliers contribuent à une planification et une prise de décision éclairées à tous les niveaux, ce qui se traduit par une amélioration progressive de la mise en œuvre de la Convention, de ses Protocoles et du Cadre.
4.1 Facilitation de la planification et de l'établissement de rapports nationaux améliorés
4.1.1 Soutien à la planification nationale et des orientations en ce qui concerne la parité hommes-femmes sont fournies
4.1.2. Facilitation du soutien aux rapports nationaux
4.1.3. Synergies accrues dans l'établissement de rapports sur les conventions relatives à la biodiversité, les conventions de Rio et les Objectifs de développement durable
4.2 Facilitation de l'examen Partie par Partie de la mise en œuvre de la Convention et diffusion des résultats pour renforcer les capacités et éclairer la prise de décision
4.2.1 Mise en place du forum à composition non limitée SBI
4.2.2 Processus d'examen volontaire par les pairs fondé sur des données probantes facilité pour les parties participantes et résultats transmis au SBI/COP.
4.3 Évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre et mise à disposition des résultats pour éclairer la prise de décision (pour la Convention et les Protocoles)
4.3.1 Amélioration des outils et des capacités pour un suivi de haute qualité et en temps quasi réel des cibles et objectifs du cadre mondial de la biodiversité aux niveaux national et mondial
4.3.2 Des analyses de haute qualité, actualisées et exploitables sont disponibles pour contribuer à l'examen et à la prise de décision au niveau mondial
4.3.3 Des évaluations et des bilans sont mis en œuvre et/ou coordonnés

4.4. État du suivi de la biodiversité et mise à disposition des résultats pour éclairer la prise de décision
4.4.1 Suivi et évaluation de l'état de la biodiversité sur la base d'informations pertinentes, y compris des indicateurs identifiés

70. Les ressources en postes, d'un montant de 7 776 690 USD, permettraient de maintenir 24 postes (1 D-1, 3 P-5, 4,5 P-4, 4,5 P-3, 4 P-2 et 7 GS).

71. Dans le scénario de croissance nominale zéro (augmentation de 0 pour cent en termes nominaux), en maintenant le budget du programme au niveau de 2023-2024 en termes réels et nominaux, le Secrétariat proposerait de conserver tous les postes existants et de prévoir un montant de 295,000 USD dans les ressources non liées aux postes pour couvrir les frais de déplacement du personnel, afin de soutenir la mise en œuvre des mandats du programme, les technologies de l'information et la traduction des sites web du Centre d'échange.

Tableau 19

Allocation des ressources : Division de l'appui à la mise en œuvre

Budget de base	Ressources (en milliers de USD)				Nombre de postes	
	Approuvé pour 2023-2024	CRZ 2025-2026	CNZ 2025-2026	Proposé pour 2025-2026	Approuvé pour 2023-2024	Proposé pour 2025-2026
Postes	7 015,2	7 776,7	7 776,7	7 776,7	24	24
Non-postes	1 440	477,5	295	477,5	s/o	s/o
Sous-total	8 445,2	8 254,2	8 077,7	8 254,2	24	24
Total	8 445,2	8 254,2	8 077,7	8 254,2	24	24

72. Dans le scénario proposé, les ressources non liées aux postes prévoient des frais de déplacement du personnel (180 000 USD), de consultation (37 500 USD), de traduction de site web (130 000 USD) et de technologies de l'information (130 000 USD).

D. Support administratif

Allocation de ressources (budget de base) : 7 151 402 USD

73. L'appui au programme du Secrétariat est confié à la Section de l'administration, qui assure la gestion des fonds et des programmes, les services financiers et le soutien logistique et autre soutien, en plus d'un appui efficace en matière d'administration et de ressources humaines pour le Secrétariat de la Convention et de ses Protocoles, dans le cadre des règles et règlements des Nations Unies et sous la direction des Parties.

74. La Division comprend les unités suivantes :

(a) **L'Unité du budget et des finances**, qui veille au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière et des directives financières émises par l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) et le Contrôleur de l'ONU, en ce qui concerne les dépenses et l'enregistrement des dépenses des fonds administrés par le Secrétariat. Elle aide à la préparation des budgets biennaux pour les fonds d'affectation spéciale gérés par le Secrétariat à la Conférence des Parties, contrôle les ressources du Secrétariat et leur utilisation efficace conformément au programme approuvé, y compris l'organisation des voyages du personnel et des participants. Le département s'assure également que les comptes du Secrétariat sont conformes aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et qu'ils sont reflétés avec exactitude dans Umoja;

(b) **L'Unité des ressources humaines** fournit un soutien en matière d'administration et de personnel à l'effectif du Secrétariat par l'interprétation et la mise en œuvre des règles et du statut du personnel, les actions nécessaires dans Umoja et Inspira et la fourniture de conseils au personnel concernant toutes les questions relatives aux ressources humaines, y compris la formation.

(c) **L'Unité de l'administration** assure la gestion des bureaux et la prestation et le maintien des services nécessaires aux opérations du Secrétariat (achats, gestion des bâtiments, etc.);

(d) **L'Équipe informatique du service client** fournit l'infrastructure, les services, la sécurité de l'information et le soutien informatique au personnel du Secrétariat sur la base des priorités convenues par la direction, conformément aux règles et règlements de l'ONU;

(e) **L'Unité des conférences** est chargée de la facilitation, du soutien et de la coordination des aspects logistiques de l'organisation des réunions au titre de la Convention et de ses Protocoles. Elle veille à la bonne organisation des réunions en assurant des services de conférence appropriés, y compris en ce qui concerne les installations et le recrutement de personnel;

(f) **L'Unité de gestion des programmes**, nouvellement créée, est chargée d'aider les unités substantielles à élaborer des indicateurs permettant de quantifier les réalisations, et elle est responsable de la poursuite du suivi, de la mise en œuvre, de l'établissement des rapports et de l'évaluation des progrès pertinents, conformément au cadre de budgétisation axée sur les résultats. L'Unité supervise également la mise en œuvre et le suivi du cadre de budgétisation axée sur les résultats.

Tableau 20

Allocations de ressources : Section de l'administration

<i>Budget de base</i>	<i>Ressources (en milliers de USD)</i>			<i>Nombre de postes</i>		
	<i>Approuvé pour 2023-2024</i>	<i>CRZ 2025-2026</i>	<i>CNZ 2025-2026</i>	<i>Proposé pour 2025-2026</i>	<i>Approuvé pour 2023-2024</i>	<i>Proposé pour 2025-2026</i>
Postes	1 664,8	1 907,5	1 907,5	2 254	7	10
Non-postes	4 314,9	4 897,4	4 563,2	4 897,4	s/o	s/o
Sous-total	5 979,7	6 804,9	6 470,7	7 151,4	7	10
Total	5 979,7	6 804,9	6 470,7	7 151,4	7	10

75. Les ressources allouées aux postes de la Section de l'administration sont principalement financées par les dépenses d'appui aux programmes, ce qui assure le soutien logistique du Secrétariat. Le personnel actuel de 23 postes comporte 1 poste P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 16 GS. Depuis 2023, il y a eu une légère amélioration de la situation financière des opérations et applications techniques (OTA), les déficits accumulés au cours des quatre dernières années étant progressivement absorbés. Par conséquent, le Secrétariat remplit progressivement des postes gelés depuis 2021. Malgré cette amélioration, le financement reste insuffisant pour gérer l'augmentation prévue des opérations en raison de la mise en œuvre du Cadre. Ce déficit pourrait nuire à la continuité et à l'efficacité du soutien apporté au programme de travail du Secrétariat.

76. Pour faire face aux défis posés par la demande accrue pour les services de la Section de l'administration en raison de l'augmentation du nombre et de la fréquence des réunions et des activités, et en attendant l'achèvement d'un examen fonctionnel approfondi, le Secrétariat demande la création de trois nouveaux postes d'agents des services généraux (GS) comme suit :

(a) Un poste d'agent des services généraux pour soutenir la planification et la coordination du travail de l'équipe d'inscription et fournir des capacités permanentes pour garantir l'enregistrement et l'accréditation en temps voulu pour les réunions, et ce, autant pour les grandes réunions intersessions que pour les événements de moindre envergure. Ce poste permettra de réduire partiellement la dépendance actuelle sur les agents des services généraux à l'échelle du Secrétariat qui doivent accomplir ces tâches en plus de leurs responsabilités régulières. Le poste contribuera également au tri et à l'accréditation des organisations de parties prenantes, dont le volume a augmenté à mesure que la Convention a élargi sa portée et accru sa visibilité;

(b) Un autre poste d'agent des services généraux pour renforcer l'Unité des services de conférence responsable de la préparation logistique des réunions. L'augmentation de la taille et de l'envergure des réunions ainsi que du nombre de réunions intersessions qui s'ensuivent nécessite un soutien logistique et technique supplémentaire. Cela permettra de réduire en partie les risques

critiques pour l'organisation des réunions de la Convention, qui présentement ne peut compter que sur deux postes pour soutenir cette fonction;

(c) Un poste d'agent des services généraux pour soutenir la gestion de programme, en particulier pour soutenir l'administrateur de programme (P-4) chargé de la budgétisation axée sur les résultats, en coordination avec le Bureau de la Secrétaire exécutive.

77. Un montant de 2 253 990 USD en ressources allouées aux postes est nécessaire. Ce montant inclut les coûts pour le maintien de 7 postes existants financés par le budget de base (1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 3 GS) ainsi que les trois nouveaux postes d'agents des services généraux susmentionnés au paragraphe 76.

78. Les ressources non liées aux postes, s'élevant à 4 897 412 USD, couvriraient notamment l'assistance temporaire / les heures supplémentaires (200 000 USD), la formation du personnel (10 000 USD), le loyer et les coûts associés (2 939 212 USD) ainsi que les dépenses générales de fonctionnement (1 453 200 USD) pour soutenir l'exécution des mandats du programme.

IV. Projet de décision

79. La Conférence des Parties pourrait envisager d'adopter une décision ressemblant à ce qui suit :

La Conférence des Parties,

Reconnaissant l'augmentation cumulative de l'ampleur du programme de travail du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique⁴ sur plusieurs exercices biennaux, et prenant note du fait que le budget de la Convention n'a pas reflété cette augmentation,

Reconnaissant également, en particulier, l'augmentation récente du nombre, de la fréquence et de la taille des réunions intersessions et la pression accrue exercée sur les services du Secrétariat, y compris la fourniture d'installations de conférence, l'inscription, les voyages et autres travaux administratifs, le travail éditorial et la traduction, ainsi que les fonctions de contrôle et de gestion,

Reconnaissant en outre l'attention accrue portée à la crise de la biodiversité à la suite de l'adoption du Cadre mondial de Kunming-Montréal de la biodiversité,⁵ ce qui a eu pour effet d'accroître les possibilités et les exigences du travail du Secrétariat,

Reconnaissant la portée accrue du travail représenté par les quatre objectifs, les 23 cibles et les éléments transversaux et d'appui du Cadre,

Reconnaissant également de ce fait la nécessité de faire face aux risques opérationnels immédiats du Secrétariat en le dotant de ressources adéquates,

Reconnaissant en outre les contraintes budgétaires qui pèsent sur les Parties et la nécessité qui en découle d'échelonner les augmentations nécessaires sur plus d'un exercice biennal,

1. *Décide* d'adopter un programme de travail et un budget intégrés pour la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques⁶ et le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation;⁷

2. *Décide également* de répartir tous les coûts des services du Secrétariat entre la Convention, le Protocole de Cartagena et le Protocole de Nagoya selon un ratio de 72 pour 15 à 13 pour l'exercice biennal 2025-2026;

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n°30619.d

⁵ Décision 15/4, annexe.

⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2226, nn°30619.

⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 3008, n°30619.

3. *Approuve* un budget-programme de base (Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention) pour la Convention de XX dollars des États-Unis pour 2025 et XX dollars pour 2026, représentant 72 % du budget intégré de XX dollars pour l'année 2025 et XX dollars pour l'année 2026 pour la Convention et ses Protocoles, aux fins énumérées dans les tableaux x et x ci-dessous ;
4. *Approuve également* l'utilisation du solde non dépensé du Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention, du Fonds général d'affectation spéciale pour le budget-programme de base du Protocole de Cartagena et du Fonds général d'affectation spéciale pour le budget-programme de base du Protocole de Nagoya pour l'exercice biennal 2023-2024 de XX dollars pour compenser les contributions des Parties à la Convention, au Protocole de Cartagena et au Protocole de Nagoya pour l'exercice biennal 2025-2026 ;
5. *Exprime sa gratitude* envers le Canada en tant que pays hôte du Secrétariat de la Convention pour son soutien renouvelé au Secrétariat, et se félicite de la contribution de 2 234 451 dollars canadiens pour 2025 et de 2 255 959 dollars canadiens pour 2026 du pays hôte et de la province de Québec à la location et aux coûts associés du Secrétariat, qui sera allouée selon un ratio de 72 à 15 à 13 pour compenser les contributions des Parties à la Convention, des Parties au Protocole de Cartagena et des Parties au Protocole de Nagoya, respectivement, pour l'exercice biennal 2025-2026;
6. *Adopte* le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses pour 2025 et 2026, conformément au barème des quotes-parts des Nations Unies⁸, tel qu'il figure à l'annexe II à la présente décision ;
7. *Adopte également* le tableau des effectifs du Secrétariat pour l'exercice biennal 2025-2026, tel qu'il figure dans le tableau x ci-dessous, utilisé à des fins de calcul des coûts pour établir le budget global ;
8. *Rappelle* que l'organisation des effectifs du Secrétariat doit permettre de respecter les obligations juridiques découlant de la Convention et de ses Protocoles ;
9. *Prie* la Secrétaire exécutive d'achever l'examen fonctionnel demandé dans la décision 15/34 du 19 décembre 2022, en tenant compte du rapport de cadrage figurant dans le document CBD/COP/16/4/Add.2-CBD/PP/MOP/11/5/Add.2-CBD/NP/MOP/5/Add.2;
10. *Prie également* la Secrétaire exécutive de faire rapport au Bureau et de lui fournir toutes les informations nécessaires, notamment en ce qui concerne l'application des arrangements administratifs entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Secrétariat, afin que le Bureau puisse jouer un rôle d'orientation en ce qui concerne les préparatifs et le déroulement des réunions de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties au Protocole ;
11. *Autorise* le Secrétaire exécutif à engager des dépenses jusqu'à concurrence du budget approuvé, en utilisant les ressources de trésorerie disponibles, y compris les soldes non dépensés, les contributions d'exercices financiers antérieurs et les recettes diverses, conformément aux décisions de la Conférence des Parties et au règlement financier et aux règles de gestion financière des Nations Unies, et prie le Secrétaire exécutif de rendre compte de ces engagements en temps voulu ;
12. *Autorise également* la Secrétaire exécutive de transférer des ressources entre les programmes, entre chacune des principales lignes de crédit indiquées dans le tableau x ci-dessous, jusqu'à concurrence de 15 % du budget total du programme, sous réserve d'une limitation supplémentaire de 25 % au maximum de chacune de ces lignes de crédit ;

⁸ Comme indiqué dans la résolution 76/238 de l'Assemblée générale. Une fois adopté par l'Assemblée générale, le barème révisé des quotes-parts pour la période triennale 2025-2027 sera appliqué pour calculer les contributions pour la période biennale 2025-2026.

13. *Exhorte* la Secrétaire exécutive à atténuer davantage l'impact sur l'environnement des activités du Secrétariat et à faire rapport à la Conférence des Parties sur les mesures prises à cet égard;

14. *Prie* la Secrétaire exécutive, afin de renforcer encore la transparence et la responsabilité, à maintenir la section du site web de la Convention qui fournit des liens vers des informations actualisées relatives à la gouvernance de la Convention, y compris les rapports d'audit achevés et acceptés, les règles et règlements financiers applicables et toute autre information budgétaire et financière pertinente afin de faciliter la diligence raisonnable et les décisions de financement des Parties et d'autres donateurs potentiels ;

15. *Invite* toutes les Parties à la Convention à prendre note du fait que les contributions aux budgets de base (Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention, Fonds général d'affectation spéciale pour le budget du programme de base pour le Protocole de Cartagena et Fonds général d'affectation spéciale pour le budget du programme de base pour le Protocole de Nagoya) sont dues le 1er janvier de l'année pour laquelle ces contributions ont été budgétisées, et à les verser rapidement, et demande que les Parties soient informées du montant de leurs contributions dès que possible au cours de l'année précédant l'année où les contributions sont due;

16. *Prend note avec préoccupation* qu'un certain nombre de Parties à la Convention et à ses Protocoles n'ont pas versé leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de base (Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention, Fonds général d'affectation spéciale pour le budget-programme de base du Protocole de Cartagena et Fonds général d'affectation spéciale pour le budget-programme de base du Protocole de Nagoya) au titre de 2023 et des années précédentes, que certaines Parties n'ont jamais versé leurs contributions et que, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public adoptées par les Nations Unies⁹, des arriérés estimés à x dollars pour la Convention, x dollars pour le Protocole de Cartagena et x dollars pour le Protocole de Nagoya étaient impayés à la fin de 2023 et déduits du solde du fonds pour couvrir les créances douteuses, et ne peuvent donc pas être utilisés au profit de toutes les Parties respectives, et demande au Programme des Nations Unies pour l'environnement d'accepter les contributions de toutes les Parties à la Convention en temps voulu ;

17. *Exhorte* les Parties qui n'ont pas encore versé leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de base (Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention, Fonds général d'affectation spéciale pour le budget-programme de base du Protocole de Cartagena et Fonds général d'affectation spéciale pour le budget-programme de base du Protocole de Nagoya) pour 2023 et les années précédentes de le faire sans délai ni condition, et prie la Secrétaire exécutive de publier et de tenir à jour les informations sur l'état des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la Convention (Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention, Fonds général d'affectation spéciale pour le budget-programme de base du Protocole de Cartagena, Fonds général d'affectation spéciale pour le budget-programme de base du Protocole de Nagoya, Fonds d'affectation spécial de contributions volontaires à l'appui des activités approuvées au titre de la Convention, Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des Parties et Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des communautés autochtones et locales) et de tenir les membres des Bureaux de la Convention et de ses Protocoles régulièrement informés de la situation afin qu'ils puissent fournir des informations sur les contributions non versées et leurs conséquences aux régions respectives, comme indiqué au paragraphe 19;

18. *Prie* le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en sa qualité d'administrateur, d'utiliser toutes les voies diplomatiques disponibles pour communiquer aux Parties concernées les arriérés de leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la Convention (Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention, Fonds général d'affectation

⁹ Cf. résolution de l'Assemblée Générale 60/283, sect. IV.

spéciale pour le budget-programme de base du Protocole de Cartagena et Fonds général d'affectation spéciale pour le budget-programme de base du Protocole de Nagoya) à partir de 2024 et des années précédentes, en vue du paiement intégral de ces arriérés au profit de toutes les Parties à la Convention et à ses Protocoles, et prie le Secrétaire exécutive de faire rapport au Bureau et à la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion sur l'état de ces arriérés;

19. *Confirme* qu'en ce qui concerne les contributions dues à compter du 1er janvier 2005, les Parties ayant un arriéré de contributions de deux ans ou plus ne peuvent pas devenir membres des bureaux de la Conférence des Parties à la Convention, de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties à ses Protocoles ou de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, ni désigner un membre d'un comité d'examen du respect des dispositions, et décide que cette limitation ne s'applique qu'aux Parties qui ne sont pas des pays les moins avancés ou des petits États insulaires en développement ;

20. *Autorise* la Secrétaire exécutive à conclure avec toute Partie ayant accumulé des arriérés de contributions pendant deux ans ou plus des arrangements en vertu desquels la Partie accepte un calendrier de paiements pour régler tous les arriérés dans un délai de six ans, en fonction de sa situation financière, et verser les contributions futures à la date d'échéance, et à faire rapport sur la mise en œuvre de tout arrangement de ce type au Bureau concerné à sa réunion suivante et à la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion ;

21. *Décide* qu'une Partie qui a conclu un accord conformément au paragraphe 20 ci-dessus et qui en respecte pleinement les dispositions ne sera pas soumise aux dispositions du paragraphe 19 ci-dessus;

22. *Prie* la Secrétaire exécutive et invite le Président de la Conférence des Parties, par le biais d'une lettre signée conjointement, à notifier aux Parties ayant des arriérés de contributions qu'elles sont en retard de paiement et à les inviter à prendre rapidement des mesures pour remédier à la situation, et à remercier les Parties qui ont participé de manière positive au paiement de leurs arriérés de contributions ;

23. *Prend note* que les fonds d'affectation spéciale de base pour la Convention et ses Protocoles (Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention, Fonds général d'affectation spéciale pour le budget-programme de base du Protocole de Cartagena et Fonds général d'affectation spéciale pour le budget-programme de base du Protocole de Nagoya) devraient être prorogés pour une période de quatre ans commençant le 1er janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2029, et demande au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de solliciter l'approbation de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement pour leur prorogation ;

24. *Prend acte* des financements estimés pour :

a) Le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires additionnelles à l'appui des activités approuvées au titre de la Convention et de ses Protocoles pour la période 2025-2026 (voir tableau x) ;

b) Le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires pour faciliter la participation des Parties au processus de la Convention) pour la période 2025-2026 (voir tableau x) ;

c) Le Fonds d'affectation spéciale volontaire pour faciliter la participation des communautés autochtones et locales pour la période 2025-2026 (voir tableau x);

25. *Rappelle* l'article 30 du règlement intérieur des réunions de la Conférence des Parties¹⁰, et souligne la nécessité pour un large éventail de Parties d'assister aux réunions des Parties à la Convention et à ses Protocoles, en particulier pour atteindre le niveau des deux tiers des

¹⁰ Annexe à la décision I/1, telle qu'amendée par la décision V/20.

Parties présentes nécessaire pour constituer le quorum de la réunion qui permet de prendre des décisions;

26. *Réaffirme* l'importance de la participation pleine et effective des pays en développement Parties, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, ainsi que des Parties à économie en transition, aux réunions de la Conférence des Parties à la Convention et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties à ses Protocoles, et prie à cet égard la Secrétaire exécutive de prendre en considération les décisions pertinentes de la Conférence des Parties à la Convention et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles, relatives à la tenue de réunions simultanées et à l'amélioration de l'efficacité des structures et processus des Parties aux Protocoles ;

27. *Encourage fortement* les pays développés Parties et les autres Parties en mesure de le faire, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud, à fournir au Fonds d'affectation spéciale volontaire destiné à faciliter la participation des Parties les ressources financières nécessaires pour permettre la participation pleine et effective des représentants des pays en développement Parties, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, aux réunions de la Conférence des Parties à la Convention, de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles, de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et du Groupe de travail intersessions spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention;

28. *Rappelle* le paragraphe 31 de la décision IX/34 du 23 mai 2008, et prie la Secrétaire exécutive, lors de l'allocation du financement du Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires pour faciliter la participation des Parties, de continuer à accorder la première priorité au financement des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement ;

29. *Encourage* aux pays développés Parties et aux autres Parties en mesure de le faire de faciliter l'engagement du Secrétariat avec d'autres donateurs potentiels du Fonds d'affectation spéciale destiné à faciliter la participation des Parties, y compris des organismes privés et philanthropiques, afin de contribuer au financement de la participation des pays en développement éligibles aux réunions de la Conférence des Parties à la Convention, de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles et des organes subsidiaires ;

30. *Prie* la Secrétaire exécutive de rappeler aux Parties, en janvier de chaque année, la nécessité de contribuer au Fonds d'affectation spéciale destiné à faciliter la participation des Parties au moins six mois avant les réunions ordinaires de la Conférence des Parties à la Convention et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles, d'émettre des demandes en décembre de chaque année pour couvrir les besoins de toutes les réunions pertinentes de l'année suivante et d'adresser des invitations anticipées aux autres donateurs pour qu'ils versent des contributions;

31. *Prie également* la Secrétaire exécutive, en consultation avec les Bureaux, à continuer de suivre la disponibilité des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale destiné à faciliter la participation des Parties, en vue de permettre aux membres de ces Bureaux de porter toute insuffisance de contributions à l'attention des Parties et, le cas échéant, des donateurs potentiels dans leur région ;

32. *Prie en outre* la Secrétaire exécutive, dans le cadre de la préparation des réunions de la Conférence des Parties à la Convention et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles, de fournir une liste des travaux adressés au Secrétaire exécutif dans les projets de recommandations et de décisions et leurs implications, le cas échéant et selon les besoins, afin d'informer les Parties, sans préjudice des décisions de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles;

33. *Prie* la Secrétaire exécutive d'élaborer et de présenter un programme de travail actualisé, détaillé et intégré pour la période 2027-2028 qui énonce les objectifs, les tâches à accomplir par le Secrétariat et les résultats escomptés en ce qui concerne chaque poste budgétaire, pour la Convention et ses Protocoles, pour examen par la Conférence des Parties à la Convention et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles à leurs dix-septième, douzième et sixième réunions, respectivement, et un budget-programme correspondant suivant la présentation du projet de budget-programme pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement, y compris le relevé d'informations complémentaires, pour l'exercice biennal avec les trois scénarios suivants, compte tenu de la liste figurant au paragraphe 32 :

a) Le budget du programme (Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention, Fonds général d'affectation spéciale pour le budget du programme de base pour le Protocole de Cartagena et Fonds général d'affectation spéciale pour le budget du programme de base pour le Protocole de Nagoya) nécessaire à l'exécution du programme de travail de la Convention et de ses Protocoles, à la lumière de l'examen fonctionnel, moins le montant des soldes non dépensés utilisés pour l'exercice biennal 2025-2026 ;

b) Le budget du programme (Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention, Fonds général d'affectation spéciale pour le budget du programme de base pour le Protocole de Cartagena et Fonds général d'affectation spéciale pour le budget du programme de base pour le Protocole de Nagoya) fixé au niveau total 2025-2026 en termes réels moins le montant des soldes non dépensés utilisés pour l'exercice biennal 2025-2026 ;

c) Le budget du programme (Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention, Fonds général d'affectation spéciale pour le budget du programme de base pour le Protocole de Cartagena et Fonds général d'affectation spéciale pour le budget du programme de base pour le Protocole de Nagoya) fixé au niveau total 2025-2026 en termes nominaux moins le montant des soldes non dépensés utilisés pour l'exercice biennal 2025-2026;

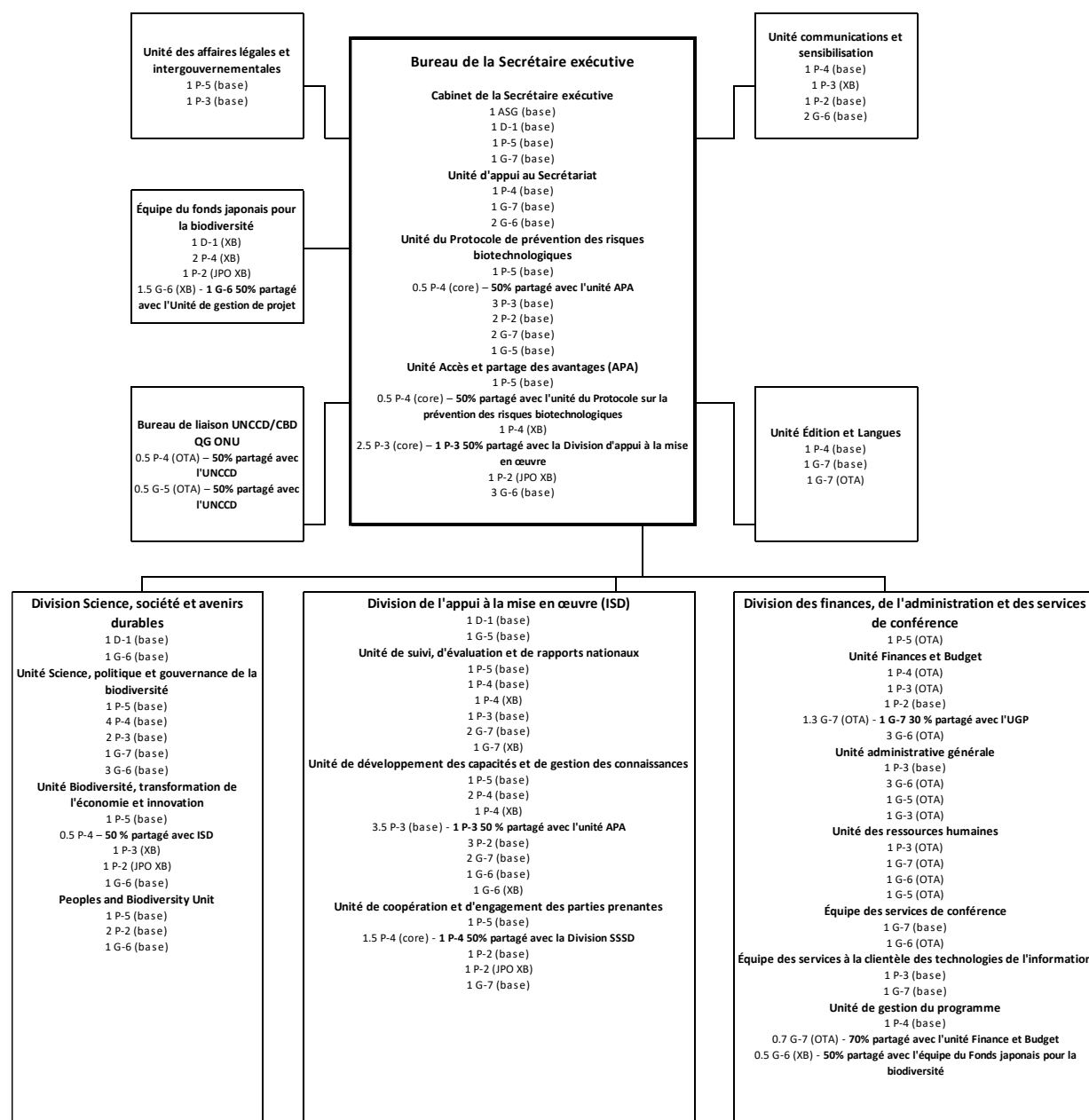
34. *Prie également* la Secrétaire exécutive de mettre en place toutes les mesures possibles pour améliorer l'efficacité et l'efficience du Secrétariat, et de refléter ces mesures dans les trois scénarios susmentionnés;

35. *Prie en outre* la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Conférence des Parties à la Convention et à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles de Cartagena et de Nagoya à leurs dix-septième, douzième et sixième réunions, respectivement, sur les recettes et l'exécution du budget, les soldes non dépensés et l'état des excédents et des reports, ainsi que sur tout ajustement apporté au budget pour l'exercice biennal 2025-2026.

[Emplacement réservé aux tableaux mentionnés aux paragraphes 3, 7, 12 et 24]

Annexe I

Structure organisationnelle et répartition des postes pour l'exercice biennal 2023–2024



Abréviations: APA, accès et partage des avantages ; ASG, sous-secrétaire général ; CBD, Convention sur la diversité biologique ; D, directeur ; GS, agent des services généraux ; ISD, division de l'appui à la mise en œuvre ; JPO, administrateur auxiliaire ; OTA, compte d'affectation spéciale pour les frais généraux ; P, administrateur ; SSSF, science, société et avenir durables ; UNCCD, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ; XB, fonds extrabudgétaires.

Annexe II

Tableau des contributions

Contributions aux fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la diversité biologique et ses Protocoles pour 2025–2026

A. Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la diversité biologique

Partie	Barème des quotes-parts 2022–2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026
Afghanistan	0,006	0,008	1 005	1 065	2 070	1 058	1 092	2 150	1 110	1 184	2 294
Albanie	0,008	0,010	1 340	1 420	2 760	1 411	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059
Algérie	0,109	0,136	18 252	19 347	37 599	19 219	19 843	39 062	20 165	21 512	41 677
Andorre	0,005	0,006	837	887	1 725	882	910	1 792	925	987	1 912
Angola	0,010	0,010	1 340	1 420	2 759	1 410	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059
Antigua et Barbuda	0,002	0,003	335	355	690	353	364	717	370	395	765
Argentine	0,719	0,899	120 396	127 620	248 016	126 773	130 894	257 666	133 016	141 901	274 917
Arménie	0,007	0,009	1 172	1 242	2 415	1 234	1 274	2 509	1 295	1 382	2 677
Australie	2,111	2,639	353 486	374 694	728 180	372 207	384 307	756 514	390 537	416 625	807 163
Autriche	0,679	0,849	113 698	120 520	234 218	119 720	123 612	243 332	125 616	134 007	259 623
Azerbaïdjan	0,030	0,038	5 023	5 325	10 348	5 290	5 461	10 751	5 550	5 921	11 471
Bahamas	0,019	0,024	3 182	3 372	6 554	3 350	3 459	6 809	3 515	3 750	7 265
Bahreïn	0,054	0,068	9 042	9 585	18 627	9 521	9 831	19 352	9 990	10 657	20 647
Bangladesh	0,010	0,010	1 340	1 420	2 759	1 410	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059
Barbade	0,008	0,010	1 340	1 420	2 760	1 411	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059
Biélorussie	0,041	0,051	6 865	7 277	14 143	7 229	7 464	14 693	7 585	8 092	15 677
Belgique	0,828	1,035	138 648	146 967	285 615	145 991	150 737	296 729	153 181	163 413	316 594
Belize	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Bénin	0,005	0,006	837	887	1 725	882	910	1 792	925	987	1 912
Bhoutan	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Bolivie (État plurinational de)	0,019	0,024	3 182	3 372	6 554	3 350	3 459	6 809	3 515	3 750	7 265
Bosnie et Herzégovine	0,012	0,015	2 009	2 130	4 139	2 116	2 185	4 300	2 220	2 368	4 588
Botswana	0,015	0,019	2 512	2 662	5 174	2 645	2 731	5 376	2 775	2 960	5 735
Brésil	2,013	2,516	337 076	357 299	694 375	354 928	366 466	721 394	372 407	397 284	769 691
Brunei-Darussalam	0,021	0,026	3 516	3 727	7 244	3 703	3 823	7 526	3 885	4 145	8 030
Bulgarie	0,056	0,070	9 377	9 940	19 317	9 874	10 195	20 069	10 360	11 052	21 412
Burkina Faso	0,004	0,005	670	710	1 380	705	728	1 433	740	789	1 529
Burundi	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Cap Vert	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Cambodge	0,007	0,009	1 172	1 242	2 415	1 234	1 274	2 509	1 295	1 382	2 677
Cameroun	0,013	0,016	2 177	2 307	4 484	2 292	2 367	4 659	2 405	2 566	4 971

Partie	Barème des quotes-parts 2022–2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026
Canada	2,628	3,285	440 057	466 459	906 516	463 364	478 427	941 790	486 183	518 660	1 004 843
République Centrafricaine	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Tchad	0,003	0,004	502	532	1 035	529	546	1 075	555	592	1 147
Chili	0,420	0,525	70 329	74 548	144 877	74 054	76 461	150 514	77 700	82 891	160 591
Chine	15,254	19,069	2 554 274	2 707 522	5 261 796	2 689 556	2 776 986	5 466 542	2 822 006	3 010 518	5 832 524
Colombie	0,246	0,308	41 193	43 664	84 857	43 374	44 784	88 158	45 510	48 550	94 061
Comores	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Congo	0,005	0,006	837	887	1 725	882	910	1 792	925	987	1 912
Cook (Îles)	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Costa Rica	0,069	0,086	11 554	12 247	23 801	12 166	12 561	24 727	12 765	13 618	26 383
Côte d'Ivoire	0,022	0,028	3 684	3 905	7 589	3 879	4 005	7 884	4 070	4 342	8 412
Croatie	0,091	0,114	15 238	16 152	31 390	16 045	16 567	32 611	16 835	17 960	34 795
Cuba	0,095	0,119	15 908	16 862	32 770	16 750	17 295	34 045	17 575	18 749	36 324
Chypre	0,036	0,045	6 028	6 390	12 418	6 347	6 554	12 901	6 660	7 105	13 765
Tchécoslovaquie	0,340	0,425	56 933	60 349	117 281	59 948	61 897	121 845	62 900	67 102	130 003
République populaire démocratique de Corée	0,005	0,006	837	887	1 725	882	910	1 792	925	987	1 912
République démocratique du Congo	0,010	0,010	1 340	1 420	2 759	1 410	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059
Danemark	0,553	0,691	92 600	98 155	190 755	97 504	100 673	198 177	102 306	109 140	211 445
Djibouti	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Dominique	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
République dominicaine	0,067	0,084	11 219	11 892	23 111	11 813	12 197	24 011	12 395	13 223	25 618
Équateur	0,077	0,096	12 894	13 667	26 561	13 576	14 018	27 594	14 245	15 197	29 442
Égypte	0,139	0,174	23 275	24 672	47 947	24 508	25 305	49 813	25 715	27 433	53 148
El Salvador	0,013	0,016	2 177	2 307	4 484	2 292	2 367	4 659	2 405	2 566	4 971
Guinée équatoriale	0,012	0,015	2 009	2 130	4 139	2 116	2 185	4 300	2 220	2 368	4 588
Erythrée	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Estonie	0,044	0,055	7 368	7 810	15 178	7 758	8 010	15 768	8 140	8 684	16 824
Eswatini	0,002	0,003	335	355	690	353	364	717	370	395	765
Éthiopie	0,010	0,010	1 340	1 420	2 759	1 410	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059
Union européenne	–	2,500	334 877	354 969	689 846	352 614	364 076	716 690	369 978	394 693	764 672
Fidji	0,004	0,005	670	710	1 380	705	728	1 433	740	789	1 529
Finlande	0,417	0,521	69 826	74 016	143 842	73 525	75 915	149 439	77 145	82 299	159 444
France	4,318	5,398	723 047	766 427	1 489 474	761 341	786 091	1 547 432	798 835	852 197	1 651 032
Gabon	0,013	0,016	2 177	2 307	4 484	2 292	2 367	4 659	2 405	2 566	4 971
Gambie	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Géorgie	0,008	0,010	1 340	1 420	2 760	1 411	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059

Partie	Barème des quotes-parts 2022–2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026
Allemagne	6,111	7,639	1 023 284	1 084 677	2 107 961	1 077 480	1 112 506	2 189 985	1 130 542	1 206 062	2 336 604
Ghana	0,024	0,030	4 019	4 260	8 279	4 232	4 369	8 601	4 440	4 737	9 177
Grèce	0,325	0,406	54 421	57 686	112 107	57 303	59 166	116 470	60 125	64 142	124 267
Grenade	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Guatemala	0,041	0,051	6 865	7 277	14 143	7 229	7 464	14 693	7 585	8 092	15 677
Guinée	0,003	0,004	502	532	1 035	529	546	1 075	555	592	1 147
Guinée-Bissau	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Guyana	0,004	0,005	670	710	1 380	705	728	1 433	740	789	1 529
Haiti	0,006	0,008	1 005	1 065	2 070	1 058	1 092	2 150	1 110	1 184	2 294
Honduras	0,009	0,011	1 507	1 597	3 105	1 587	1 638	3 225	1 665	1 776	3 441
Hongrie	0,228	0,285	38 178	40 469	78 648	40 201	41 507	81 708	42 180	44 998	87 178
Islande	0,036	0,045	6 028	6 390	12 418	6 347	6 554	12 901	6 660	7 105	13 765
Inde	1,044	1,305	174 817	185 306	360 123	184 076	190 060	374 136	193 141	206 043	399 184
Indonésie	0,549	0,686	91 930	97 445	189 375	96 799	99 945	196 744	101 566	108 350	209 916
Iran (République islamique d')	0,371	0,464	62 124	65 851	127 975	65 414	67 540	132 954	68 635	73 220	141 856
Irak	0,128	0,160	21 434	22 719	44 153	22 569	23 302	45 871	23 680	25 262	48 942
Iran	0,439	0,549	73 510	77 921	151 431	77 404	79 920	157 323	81 215	86 641	167 856
Israël	0,561	0,701	93 939	99 575	193 514	98 914	102 130	201 044	103 786	110 719	214 504
Italie	3,189	3,987	533 996	566 034	1 100 031	562 278	580 556	1 142 835	589 968	629 379	1 219 347
Jamaïque	0,008	0,010	1 340	1 420	2 760	1 411	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059
Japon	8,033	10,042	1 345 122	1 425 824	2 770 946	1 416 363	1 462 405	2 878 768	1 486 114	1 585 387	3 071 500
Jordanie	0,022	0,028	3 684	3 905	7 589	3 879	4 005	7 884	4 070	4 342	8 412
Kazakhstan	0,133	0,166	22 271	23 607	45 878	23 450	24 213	47 663	24 605	26 249	50 854
Kenya	0,030	0,038	5 023	5 325	10 348	5 290	5 461	10 751	5 550	5 921	11 471
Kiribati	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Koweït	0,234	0,293	39 183	41 534	80 717	41 258	42 600	83 858	43 290	46 182	89 472
Kirghizistan	0,002	0,003	335	355	690	353	364	717	370	395	765
République démocratique populaire lao	0,007	0,009	1 172	1 242	2 415	1 234	1 274	2 509	1 295	1 382	2 677
Lettonie	0,050	0,063	8 372	8 875	17 247	8 816	9 102	17 918	9 250	9 868	19 118
Liban	0,036	0,045	6 028	6 390	12 418	6 347	6 554	12 901	6 660	7 105	13 765
Lesotho	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Libéria	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Libye	0,018	0,023	3 014	3 195	6 209	3 174	3 277	6 451	3 330	3 552	6 882
Liechtenstein	0,010	0,013	1 674	1 775	3 449	1 763	1 820	3 584	1 850	1 974	3 824
Lituanie	0,077	0,096	12 894	13 667	26 561	13 576	14 018	27 594	14 245	15 197	29 442
Luxembourg	0,068	0,085	11 387	12 070	23 456	11 990	12 379	24 369	12 580	13 420	26 001
Madagascar	0,004	0,005	670	710	1 380	705	728	1 433	740	789	1 529
Malawi	0,002	0,003	335	355	690	353	364	717	370	395	765
Malaisie	0,348	0,435	58 272	61 769	120 041	61 359	63 353	124 712	64 380	68 681	133 061

Partie	Barème des quotes-parts 2022–2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026
Maldives	0,004	0,005	670	710	1 380	705	728	1 433	740	789	1 529
Mali	0,005	0,006	837	887	1 725	882	910	1 792	925	987	1 912
Malte	0,019	0,024	3 182	3 372	6 554	3 350	3 459	6 809	3 515	3 750	7 265
Marshall (Îles)	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Mauritanie	0,002	0,003	335	355	690	353	364	717	370	395	765
Maurice (Île)	0,019	0,024	3 182	3 372	6 554	3 350	3 459	6 809	3 515	3 750	7 265
Mexique	1,221	1,526	204 456	216 722	421 178	215 284	222 283	437 567	225 886	240 976	466 862
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Monaco	0,011	0,014	1 842	1 952	3 794	1 939	2 003	3 942	2 035	2 171	4 206
Mongolie	0,004	0,005	670	710	1 380	705	728	1 433	740	789	1 529
Monténégro	0,004	0,005	670	710	1 380	705	728	1 433	740	789	1 529
Maroc	0,055	0,069	9 210	9 762	18 972	9 697	10 013	19 710	10 175	10 855	21 030
Mozambique	0,004	0,005	670	710	1 380	705	728	1 433	740	789	1 529
Myanmar	0,010	0,010	1 340	1 420	2 759	1 410	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059
Namibie	0,009	0,011	1 507	1 597	3 105	1 587	1 638	3 225	1 665	1 776	3 441
Nauru	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Népal	0,010	0,010	1 340	1 420	2 759	1 410	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059
Pays-Bas (Royaume des)	1,377	1,721	230 578	244 412	474 990	242 790	250 682	493 472	254 746	271 764	526 510
Nouvelle Zélande	0,309	0,386	51 742	54 846	106 588	54 482	56 253	110 736	57 165	60 984	118 149
Nicaragua	0,005	0,006	837	887	1 725	882	910	1 792	925	987	1 912
Niger	0,003	0,004	502	532	1 035	529	546	1 075	555	592	1 147
Nigéria	0,182	0,228	30 476	32 304	62 780	32 090	33 133	65 223	33 670	35 919	69 590
Niue	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Norvège	0,679	0,849	113 698	120 520	234 218	119 720	123 612	243 332	125 616	134 007	259 623
Oman	0,111	0,139	18 587	19 702	38 289	19 571	20 208	39 779	20 535	21 907	42 442
Pakistan	0,114	0,143	19 089	20 235	39 324	20 100	20 754	40 854	21 090	22 499	43 589
Palau	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Panama	0,090	0,113	15 070	15 975	31 045	15 869	16 384	32 253	16 650	17 762	34 412
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,010	0,013	1 674	1 775	3 449	1 763	1 820	3 584	1 850	1 974	3 824
Paraguay	0,026	0,033	4 354	4 615	8 969	4 584	4 733	9 318	4 810	5 131	9 941
Pérou	0,163	0,204	27 294	28 932	56 226	28 740	29 674	58 414	30 155	32 170	62 325
Philippines	0,212	0,265	35 499	37 629	73 128	37 379	38 595	75 974	39 220	41 840	81 060
Pologne	0,837	1,046	140 155	148 564	288 719	147 578	152 376	299 954	154 846	165 190	320 036
Portugal	0,353	0,441	59 110	62 656	121 766	62 240	64 264	126 504	65 305	69 668	134 973
Qatar	0,269	0,336	45 044	47 746	92 790	47 430	48 971	96 401	49 765	53 090	102 855
République de Corée	2,574	3,218	431 015	456 874	887 889	453 843	468 596	922 439	476 193	508 003	984 195
République de Moldova	0,005	0,006	837	887	1 725	882	910	1 792	925	987	1 912
Roumanie	0,312	0,390	52 244	55 379	107 623	55 011	56 800	111 811	57 720	61 576	119 296

Partie	Barème des quotes-parts 2022–2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026
Fédération de Russie	1,866	2,333	312 461	331 207	643 668	329 010	339 705	668 714	345 212	368 272	713 484
Rwanda	0,003	0,004	502	532	1 035	529	546	1 075	555	592	1 147
Saint-Kitts-et-Nevis	0,002	0,003	335	355	690	353	364	717	370	395	765
Sainte-Lucie	0,002	0,003	335	355	690	353	364	717	370	395	765
Saint Vincent et les Grenadines	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Samoa	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Saint-Marin	0,002	0,003	335	355	690	353	364	717	370	395	765
Sao Tomé et Príncipe	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Arabie Saoudite	1,184	1,480	198 260	210 155	408 415	208 761	215 547	424 307	219 041	233 673	452 715
Sénégal	0,007	0,009	1 172	1 242	2 415	1 234	1 274	2 509	1 295	1 382	2 677
Serbie	0,032	0,040	5 358	5 680	11 038	5 642	5 826	11 468	5 920	6 315	12 236
Seychelles	0,002	0,003	335	355	690	353	364	717	370	395	765
Sierra Leone	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Singapour	0,504	0,630	84 395	89 458	173 852	88 864	91 753	180 617	93 241	99 469	192 710
Slovaquie	0,155	0,194	25 955	27 512	53 467	27 329	28 218	55 547	28 675	30 591	59 266
Slovénie	0,079	0,099	13 229	14 022	27 251	13 929	14 382	28 311	14 615	15 591	30 206
Salomon (Îles)	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Somalie	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Afrique du Sud	0,244	0,305	40 858	43 309	84 167	43 022	44 420	87 442	45 140	48 156	93 296
Soudan du Sud	0,002	0,003	335	355	690	353	364	717	370	395	765
Espagne	2,134	2,668	357 337	378 776	736 113	376 263	388 494	764 757	394 792	421 165	815 957
Sri Lanka	0,045	0,056	7 535	7 987	15 523	7 934	8 192	16 127	8 325	8 881	17 206
État de Palestine	0,011	0,014	1 842	1 952	3 794	1 939	2 003	3 942	2 035	2 171	4 206
Soudan	0,010	0,010	1 340	1 420	2 759	1 410	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059
Suriname	0,003	0,004	502	532	1 035	529	546	1 075	555	592	1 147
Suède	0,871	1,089	145 848	154 599	300 447	153 573	158 565	312 138	161 136	171 900	333 036
Suisse	1,134	1,418	189 888	201 280	391 168	199 945	206 444	406 389	209 791	223 805	433 597
République arabe syrienne	0,009	0,011	1 507	1 597	3 105	1 587	1 638	3 225	1 665	1 776	3 441
Tadjikistan	0,003	0,004	502	532	1 035	529	546	1 075	555	592	1 147
Thaïlande	0,368	0,460	61 621	65 318	126 940	64 885	66 994	131 879	68 080	72 628	140 709
Macédoine du Nord	0,007	0,009	1 172	1 242	2 415	1 234	1 274	2 509	1 295	1 382	2 677
Timor-Leste	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Togo	0,002	0,003	335	355	690	353	364	717	370	395	765
Tonga	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Trinité et Tobago	0,037	0,046	6 196	6 567	12 763	6 524	6 736	13 260	6 845	7 302	14 147
Tunisie	0,019	0,024	3 182	3 372	6 554	3 350	3 459	6 809	3 515	3 750	7 265
Turquie	0,845	1,056	141 495	149 984	291 479	148 989	153 832	302 821	156 326	166 769	323 094
Turkménistan	0,034	0,043	5 693	6 035	11 728	5 995	6 190	12 185	6 290	6 710	13 000
Tuvalu	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Ouganda	0,010	0,010	1 340	1 420	2 759	1 410	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059

Partie	Barème des quotes-parts 2022–2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026
Ukraine	0,056	0,070	9 377	9 940	19 317	9 874	10 195	20 069	10 360	11 052	21 412
Émirats arabes unis	0,635	0,794	106 330	112 710	219 040	111 962	115 602	227 564	117 476	125 323	242 799
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,375	5,469	732 591	776 544	1 509 136	771 392	796 467	1 567 859	809 380	863 447	1 672 826
République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010	1 340	1 420	2 759	1 410	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059
Uruguay	0,092	0,115	15 405	16 330	31 735	16 221	16 749	32 970	17 020	18 157	35 177
Ouzbékistan	0,027	0,034	4 521	4 792	9 314	4 761	4 915	9 676	4 995	5 329	10 324
Vanuatu	0,001	0,001	167	177	345	176	182	358	185	197	382
Venezuela	0,175	0,219	29 304	31 062	60 365	30 856	31 859	62 714	32 375	34 538	66 913
Viet Nam	0,093	0,116	15 573	16 507	32 080	16 398	16 931	33 328	17 205	18 354	35 560
Yémen	0,008	0,010	1 340	1 420	2 760	1 411	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059
Zambie	0,008	0,010	1 340	1 420	2 760	1 411	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059
Zimbabwe	0,007	0,009	1 172	1 242	2 415	1 234	1 274	2 509	1 295	1 382	2 677
Total	78.013	100	13 395 098	14 198 759	27 593 857	14 104 541	14 563 041	28 667 582	14 799 136	15 787 726	30 586 862

B. Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Partie	Barème des quotes-parts 2022-2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025-2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025-2026
Afghanistan	0,006	0,008	236	251	487	249	257	506	261	279	540
Albanie	0,008	0,011	315	334	649	332	343	675	348	371	720
Algérie	0,109	0,154	4 294	4 552	8 846	4 522	4 669	9 190	4 744	5 061	9 806
Angola	0,010	0,010	279	296	575	294	303	597	308	329	637
Antigua et Barbuda	0,002	0,003	79	84	162	83	86	169	87	93	180
Arménie	0,007	0,010	276	292	568	290	300	590	305	325	630
Autriche	0,679	0,959	26 750	28 355	55 105	28 167	29 083	57 250	29 554	31 528	61 083
Azerbaïdjan	0,030	0,042	1 182	1 253	2 435	1 244	1 285	2 529	1 306	1 393	2 699
Bahamas	0,019	0,027	749	793	1 542	788	814	1 602	827	882	1 709
Bahreïn	0,054	0,076	2 127	2 255	4 382	2 240	2 313	4 553	2 350	2 507	4 858
Bangladesh	0,010	0,010	279	296	575	294	303	597	308	329	637
Barbade	0,008	0,011	315	334	649	332	343	675	348	371	720
Bélarus	0,041	0,058	1 615	1 712	3 327	1 701	1 756	3 457	1 785	1 904	3 688
Belgique	0,828	1,169	32 620	34 577	67 198	34 348	35 465	69 813	36 040	38 447	74 486
Belize	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Benin	0,005	0,007	197	209	406	207	214	422	218	232	450
Bhoutan	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Bolivie (État plurinational de)	0,019	0,027	749	793	1 542	788	814	1 602	827	882	1 709
Bosnie et Herzégovine	0,012	0,017	473	501	974	498	514	1 012	522	557	1 080
Botswana	0,015	0,021	591	626	1 217	622	642	1 265	653	697	1 349
Bésil	2,013	2,842	79 305	84 063	163 369	83 505	86 220	169 725	87 618	93 471	181 088
Bulgarie	0,056	0,079	2 206	2 339	4 545	2 323	2 399	4 722	2 437	2 600	5 038
Burkina Faso	0,004	0,006	158	167	325	166	171	337	174	186	360
Burundi	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Cambodge	0,007	0,010	276	292	568	290	300	590	305	325	630
Cameroun	0,013	0,018	512	543	1 055	539	557	1 096	566	604	1 169
Cap Vert	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
République Centrafricaine	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Tchad	0,003	0,004	118	125	243	124	128	253	131	139	270
Chine	15,254	21,535	600 955	637 010	1 237 965	632 783	653 353	1 286 136	663 945	708 297	1 372 242
Colombie	0,246	0,347	9 692	10 273	19 965	10 205	10 537	20 741	10 707	11 423	22 130
Comores	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Congo	0,005	0,007	197	209	406	207	214	422	218	232	450
Costa Rica	0,069	0,097	2 718	2 881	5 600	2 862	2 955	5 818	3 003	3 204	6 207
Côte d'Ivoire	0,022	0,031	867	919	1 785	913	942	1 855	958	1 022	1 979
Croatie	0,091	0,128	3 585	3 800	7 385	3 775	3 898	7 673	3 961	4 225	8 186

Partie	Barème des quotes-parts 2022–2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026
Cuba	0,095	0,134	3 743	3 967	7 710	3 941	4 069	8 010	4 135	4 411	8 546
Chypre	0,036	0,051	1 418	1 503	2 922	1 493	1 542	3 035	1 567	1 672	3 239
République tchèque	0,340	0,480	13 395	14 198	27 593	14 104	14 563	28 667	14 799	15 787	30 586
République populaire démocratique de Corée	0,005	0,007	197	209	406	207	214	422	218	232	450
République démocratique du Congo	0,010	0,010	279	296	575	294	303	597	308	329	637
Danemark	0,553	0,781	21 786	23 093	44 880	22 940	23 686	46 626	24 070	25 678	49 748
Djibouti	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Dominique	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
République dominicaine	0,067	0,095	2 640	2 798	5 438	2 779	2 870	5 649	2 916	3 111	6 027
Équateur	0,077	0,109	3 034	3 216	6 249	3 194	3 298	6 492	3 351	3 575	6 927
Égypte	0,139	0,196	5 476	5 805	11 281	5 766	5 954	11 720	6 050	6 454	12 504
El Salvador	0,013	0,018	512	543	1 055	539	557	1 096	566	604	1 169
Érythrée	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Estonie	0,044	0,062	1 733	1 837	3 571	1 825	1 885	3 710	1 915	2 043	3 958
Eswatini	0,002	0,003	79	84	162	83	86	169	87	93	180
Éthiopie	0,010	0,010	279	296	575	294	303	597	308	329	637
Union européenne	—	2,500	69 766	73 952	143 718	73 461	75 849	149 310	77 079	82 228	159 307
Fidji	0,004	0,006	158	167	325	166	171	337	174	186	360
Finlande	0,417	0,589	16 428	17 414	33 842	17 298	17 861	35 159	18 150	19 363	37 513
France	4,318	6,096	170 114	180 321	350 435	179 124	184 947	364 071	187 945	200 500	388 445
Gabon	0,013	0,018	512	543	1 055	539	557	1 096	566	604	1 169
Gambie	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Géorgie	0,008	0,011	315	334	649	332	343	675	348	371	720
Allemagne	6,111	8,627	240 752	255 197	495 949	253 503	261 744	515 247	265 987	283 755	549 743
Ghana	0,024	0,034	946	1 002	1 948	996	1 028	2 024	1 045	1 114	2 159
Grèce	0,325	0,459	12 804	13 572	26 376	13 482	13 920	27 402	14 146	15 091	29 237
Grenade	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Guatemala	0,041	0,058	1 615	1 712	3 327	1 701	1 756	3 457	1 785	1 904	3 688
Guinée	0,003	0,004	118	125	243	124	128	253	131	139	270
Guinée-Bissau	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Guyana	0,004	0,006	158	167	325	166	171	337	174	186	360
Honduras	0,009	0,013	355	376	730	373	385	759	392	418	810
Hongrie	0,228	0,322	8 982	9 521	18 504	9 458	9 766	19 224	9 924	10 587	20 511
Inde	1,044	1,474	41 130	43 598	84 728	43 308	44 716	88 025	45 441	48 477	93 918
Indonésie	0,549	0,775	21 629	22 926	44 555	22 774	23 515	46 289	23 896	25 492	49 388

Partie	Barème des quotes-parts 2022–2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026
Iran (République islamique d')	0,371	0,524	14 616	15 493	30 109	15 390	15 891	31 281	16 148	17 227	33 375
Irak	0,128	0,181	5 043	5 345	10 388	5 310	5 482	10 792	5 571	5 943	11 515
Irlande	0,439	0,620	17 295	18 333	35 628	18 211	18 803	37 014	19 108	20 384	39 492
Italie	3,189	4,502	125 636	133 173	258 809	132 290	136 590	268 880	138 804	148 077	286 881
Jamaïque	0,008	0,011	315	334	649	332	343	675	348	371	720
Japon	8,033	11,340	316 472	335 460	651 932	333 234	344 066	677 300	349 644	373 001	722 645
Jordanie	0,022	0,031	867	919	1 785	913	942	1 855	958	1 022	1 979
Kazakhstan	0,133	0,188	5 240	5 554	10 794	5 517	5 697	11 214	5 789	6 176	11 965
Kenya	0,030	0,042	1 182	1 253	2 435	1 244	1 285	2 529	1 306	1 393	2 699
Kiribati	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Koweït	0,234	0,330	9 219	9 772	18 991	9 707	10 023	19 730	10 185	10 865	21 051
Kirghizistan	0,002	0,003	79	84	162	83	86	169	87	93	180
République démocratique populaire lao	0,007	0,010	276	292	568	290	300	590	305	325	630
Lettonie	0,050	0,071	1 970	2 088	4 058	2 074	2 142	4 216	2 176	2 322	4 498
Lettonie	0,036	0,051	1 418	1 503	2 922	1 493	1 542	3 035	1 567	1 672	3 239
Lesotho	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Libéria	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Libye	0,018	0,025	709	752	1 461	747	771	1 518	783	836	1 619
Lituanie	0,077	0,109	3 034	3 216	6 249	3 194	3 298	6 492	3 351	3 575	6 927
Luxembourg	0,068	0,096	2 679	2 840	5 519	2 821	2 913	5 733	2 960	3 157	6 117
Madagascar	0,004	0,006	158	167	325	166	171	337	174	186	360
Malawi	0,002	0,003	79	84	162	83	86	169	87	93	180
Malaisie	0,348	0,491	13 710	14 533	28 243	14 436	14 905	29 342	15 147	16 159	31 306
Maldives	0,004	0,006	158	167	325	166	171	337	174	186	360
Mali	0,005	0,007	197	209	406	207	214	422	218	232	450
Malte	0,019	0,027	749	793	1 542	788	814	1 602	827	882	1 709
Marshall (Îles)	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Mauritanie	0,002	0,003	79	84	162	83	86	169	87	93	180
Maurice (Île)	0,019	0,027	749	793	1 542	788	814	1 602	827	882	1 709
Mexique	1,221	1,724	48 103	50 989	99 092	50 651	52 297	102 948	53 145	56 695	109 841
Mongolie	0,004	0,006	158	167	325	166	171	337	174	186	360
Monténégro	0,004	0,006	158	167	325	166	171	337	174	186	360
Maroc	0,055	0,078	2 167	2 297	4 464	2 282	2 356	4 637	2 394	2 554	4 948
Mozambique	0,004	0,006	158	167	325	166	171	337	174	186	360
Myanmar	0,010	0,010	279	296	575	294	303	597	308	329	637
Namibie	0,009	0,013	355	376	730	373	385	759	392	418	810
Nauru	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Pays-Bas (Royaume des)	1,377	1,944	54 249	57 504	111 753	57 122	58 979	116 101	59 935	63 939	123 874

Partie	Barème des quotes- parts 2022–2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026
Nouvelle Zélande	0,309	0,436	12 174	12 904	25 077	12 818	13 235	26 053	13 450	14 348	27 797
Nicaragua	0,005	0,007	197	209	406	207	214	422	218	232	450
Niger	0,003	0,004	118	125	243	124	128	253	131	139	270
Nigéria	0,182	0,257	7 170	7 600	14 771	7 550	7 795	15 345	7 922	8 451	16 373
Niue	0,010	0,010	279	296	575	294	303	597	308	329	637
Norvège	0,679	0,959	26 750	28 355	55 105	28 167	29 083	57 250	29 554	31 528	61 083
Oman	0,111	0,157	4 373	4 635	9 008	4 605	4 754	9 359	4 831	5 154	9 986
Pakistan	0,114	0,161	4 491	4 761	9 252	4 729	4 883	9 612	4 962	5 293	10 255
Palau	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Panama	0,090	0,127	3 546	3 758	7 304	3 733	3 855	7 588	3 917	4 179	8 096
Papouasie- Nouvelle-Guinée	0,010	0,014	394	418	812	415	428	843	435	464	900
Paraguay	0,026	0,037	1 024	1 086	2 110	1 079	1 114	2 192	1 132	1 207	2 339
Pérou	0,163	0,230	6 422	6 807	13 229	6 762	6 982	13 743	7 095	7 569	14 663
Philippines	0,212	0,299	8 352	8 853	17 205	8 794	9 080	17 875	9 228	9 844	19 071
Pologne	0,837	1,182	32 975	34 953	67 928	34 721	35 850	70 571	36 431	38 865	75 296
Portugal	0,353	0,498	13 907	14 741	28 648	14 644	15 120	29 763	15 365	16 391	31 756
Qatar	0,269	0,380	10 598	11 233	21 831	11 159	11 522	22 681	11 708	12 491	24 199
République de Corée	2,574	3,634	101 407	107 491	208 897	106 777	110 249	217 026	112 036	119 520	231 556
République de Moldova	0,005	0,007	197	209	406	207	214	422	218	232	450
Roumanie	0,312	0,440	12 292	13 029	25 321	12 943	13 363	26 306	13 580	14 487	28 067
Rwanda	0,003	0,004	118	125	243	124	128	253	131	139	270
Saint-Kitts-et- Nevis	0,002	0,003	79	84	162	83	86	169	87	93	180
Sainte-Lucie	0,002	0,003	79	84	162	83	86	169	87	93	180
Saint-Vincent-et- les-Grenadines	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Samoa	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Arabie Saoudite	1,184	1,671	46 645	49 444	96 090	49 116	50 713	99 829	51 535	54 977	106 512
Sénégal	0,007	0,010	276	292	568	290	300	590	305	325	630
Serbie	0,032	0,045	1 261	1 336	2 597	1 327	1 371	2 698	1 393	1 486	2 879
Seychelles	0,002	0,003	79	84	162	83	86	169	87	93	180
Sierra Leone	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Slovaquie	0,155	0,219	6 106	6 473	12 579	6 430	6 639	13 069	6 747	7 197	13 944
Slovénie	0,079	0,112	3 112	3 299	6 411	3 277	3 384	6 661	3 439	3 668	7 107
Salomon (Îles)	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Somalie	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Afrique du Sud	0,244	0,344	9 613	10 189	19 802	10 122	10 451	20 573	10 620	11 330	21 950
Espagne	2,134	3,013	84 072	89 116	173 188	88 525	91 403	179 928	92 884	99 089	191 974
Sri Lanka	0,045	0,064	1 773	1 879	3 652	1 867	1 927	3 794	1 959	2 090	4 048

Partie	Barème des quotes- parts 2022–2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026
État de Palestine	0,011	0,016	433	459	893	456	471	927	479	511	990
Soudan	0,010	0,010	279	296	575	294	303	597	308	329	637
Suriname	0,003	0,004	118	125	243	124	128	253	131	139	270
Suède	0,871	1,230	34 314	36 373	70 688	36 132	37 306	73 438	37 911	40 444	78 355
Suisse	1,134	1,601	44 676	47 356	92 032	47 042	48 571	95 613	49 358	52 656	102 014
République arabe syrienne	0,009	0,013	355	376	730	373	385	759	392	418	810
Tadjikistan	0,003	0,004	118	125	243	124	128	253	131	139	270
Thaïlande	0,368	0,520	14 498	15 368	29 866	15 266	15 762	31 028	16 018	17 088	33 105
Macédoine du Nord	0,007	0,010	276	292	568	290	300	590	305	325	630
Togo	0,002	0,003	79	84	162	83	86	169	87	93	180
Tonga	0,001	0,001	39	42	81	41	43	84	44	46	90
Trinité et Tobago	0,037	0,052	1 458	1 545	3 003	1 535	1 585	3 120	1 610	1 718	3 329
Tunisie	0,019	0,027	749	793	1 542	788	814	1 602	827	882	1 709
Turquie	0,845	1,193	33 290	35 287	68 577	35 053	36 193	71 246	36 779	39 236	76 016
Turkménistan	0,034	0,048	1 339	1 420	2 759	1 410	1 456	2 867	1 480	1 579	3 059
Ouganda	0,010	0,010	279	296	575	294	303	597	308	329	637
Ukraine	0,056	0,079	2 206	2 339	4 545	2 323	2 399	4 722	2 437	2 600	5 038
Émirats arabes unis	0,635	0,896	25 017	26 518	51 535	26 342	27 198	53 540	27 639	29 485	57 124
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,375	6,176	172 360	182 701	355 061	181 489	187 388	368 877	190 426	203 147	393 573
République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010	279	296	575	294	303	597	308	329	637
Uruguay	0,092	0,130	3 624	3 842	7 466	3 816	3 941	7 757	4 004	4 272	8 276
Ouzbékistan	0,027	0,038	1 064	1 128	2 191	1 120	1 156	2 276	1 175	1 254	2 429
Venezuela	0,175	0,247	6 894	7 308	14 202	7 260	7 496	14 755	7 617	8 126	15 743
Viet Nam	0,093	0,131	3 664	3 884	7 548	3 858	3 983	7 841	4 048	4 318	8 366
Yémen	0,008	0,010	279	296	575	294	303	597	308	329	637
Zambie	0,008	0,010	279	296	575	294	303	597	308	329	637
Zimbabwe	0,007	0,010	276	292	568	290	300	590	305	325	630
Total	69,092	100,000	2 790 645	2 958 075	5 748 720	2 938 446	3 033 967	5 972 413	3 083 153	3 289 110	6 372 263

C. Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation

Partie	Barème des quotes-parts 2022-2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025-2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025-2026
Afghanistan	0,006	0,010	230	244	475	243	251	493	255	272	526
Albanie	0,008	0,013	307	326	633	324	334	658	340	362	702
Angola	0,010	0,010	242	256	498	255	263	518	267	285	552
Antigua et Barbuda	0,002	0,003	77	81	158	81	84	164	85	91	175
Argentine	0,719	1,142	27 618	29 275	56 893	29 081	30 026	59 107	30 513	32 551	63 064
Autriche	0,679	1,078	26 082	27 646	53 728	27 463	28 356	55 819	28 815	30 740	59 556
Bahamas	0,019	0,030	730	774	1 503	768	793	1 562	806	860	1 667
Bahreïn	0,054	0,086	2 074	2 199	4 273	2 184	2 255	4 439	2 292	2 445	4 736
Bangladesh	0,010	0,010	242	256	498	255	263	518	267	285	552
Biélorussie	0,041	0,065	1 575	1 669	3 244	1 658	1 712	3 370	1 740	1 856	3 596
Belgique	0,828	1,315	31 805	33 713	65 518	33 489	34 578	68 067	35 139	37 486	72 625
Bhoutan	0,005	0,008	192	204	396	202	209	411	212	226	439
Bhoutan	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Bolivie (État plurinational de)	0,019	0,030	730	774	1 503	768	793	1 562	806	860	1 667
Botswana	0,015	0,024	576	611	1 187	607	626	1 233	637	679	1 316
Brésil	2,013	3,197	77 323	81 962	159 285	81 418	84 065	165 483	85 428	91 134	176 562
Bulgarie	0,056	0,089	2 151	2 280	4 431	2 265	2 339	4 604	2 377	2 535	4 912
Burkina Faso	0,004	0,006	154	163	317	162	167	329	170	181	351
Burundi	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Cambodge	0,007	0,010	242	256	498	255	263	518	267	285	552
Cameroun	0,013	0,021	499	529	1 029	526	543	1 069	552	589	1 140
République Centrafricaine	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Tchad	0,003	0,005	115	122	237	121	125	247	127	136	263
Chine		22,000	532 083	564 006	1 096 089	560 264	578 476	1 138 740	587 855	627 124	1 214 978
Comores	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Congo	0,005	0,008	192	204	396	202	209	411	212	226	439
Côte d'Ivoire	0,022	0,035	845	896	1 741	890	919	1 809	934	996	1 930
Croatie	0,091	0,145	3 495	3 705	7 201	3 681	3 800	7 481	3 862	4 120	7 982
Cuba	0,095	0,151	3 649	3 868	7 517	3 842	3 967	7 810	4 032	4 301	8 333
Tchécoslovaquie	0,340	0,540	13 060	13 844	26 904	13 752	14 199	27 950	14 429	15 393	29 822
République démocratique de Corée	0,005	0,008	192	204	396	202	209	411	212	226	439
République démocratique du Congo	0,010	0,010	242	256	498	255	263	518	267	285	552

Partie	Barème des quotes-parts 2022-2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025-2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025-2026
Danemark	0,553	0,878	21 242	22 516	43 758	22 367	23 094	45 461	23 468	25 036	48 504
Djibouti	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
République dominicaine	0,067	0,106	2 574	2 728	5 302	2 710	2 798	5 508	2 843	3 033	5 877
Équateur	0,077	0,122	2 958	3 135	6 093	3 114	3 216	6 330	3 268	3 486	6 754
Égypte	0,139	0,221	5 339	5 660	10 999	5 622	5 805	11 427	5 899	6 293	12 192
Guinée équatoriale	0,012	0,019	461	489	950	485	501	986	509	543	1 053
Érythrée	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Estonie	0,044	0,070	1 690	1 792	3 482	1 780	1 837	3 617	1 867	1 992	3 859
Eswatini	0,002	0,003	77	81	158	81	84	164	85	91	175
Éthiopie	0,010	0,010	242	256	498	255	263	518	267	285	552
Union européenne	–	2,500	60 464	64 092	124 556	63 666	65 736	129 402	66 802	71 264	138 066
Fidji	0,004	0,006	154	163	317	162	167	329	170	181	351
Finlande	0,417	0,662	16 018	16 979	32 996	16 866	17 414	34 280	17 697	18 879	36 575
France	4,318	6,858	165 862	175 813	341 675	174 646	180 324	354 970	183 247	195 488	378 735
Gabon	0,013	0,021	499	529	1 029	526	543	1 069	552	589	1 140
Gambie	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Allemagne	6,111	9,706	234 734	248 818	483 552	247 166	255 201	502 368	259 338	276 662	536 001
Ghana	0,024	0,038	922	977	1 899	971	1 002	1 973	1 019	1 087	2 105
Grèce	0,325	0,516	12 484	13 233	25 717	13 145	13 572	26 717	13 792	14 714	28 506
Guatemala	0,041	0,065	1 575	1 669	3 244	1 658	1 712	3 370	1 740	1 856	3 596
Guinée	0,003	0,005	115	122	237	121	125	247	127	136	263
Guinée-Bissau	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Guyana	0,004	0,006	154	163	317	162	167	329	170	181	351
Honduras	0,009	0,014	346	366	712	364	376	740	382	407	789
Hongrie	0,228	0,362	8 758	9 283	18 041	9 222	9 521	18 743	9 676	10 322	19 998
Inde	1,044	1,658	40 102	42 508	82 610	42 226	43 598	85 824	44 305	47 265	91 570
Indonésie	0,549	0,872	21 088	22 353	43 441	22 205	22 927	45 132	23 298	24 855	48 153
Japon	8,033	12,758	308 562	327 074	635 636	324 904	335 466	660 370	340 904	363 677	704 581
Jordanie	0,022	0,035	845	896	1 741	890	919	1 809	934	996	1 930
Irlande	0,439	0,697	16 863	17 874	34 737	17 756	18 333	36 089	18 630	19 875	38 505
Kazakhstan	0,133	0,211	5 109	5 415	10 524	5 379	5 554	10 934	5 644	6 021	11 666
Kenya	0,030	0,048	1 152	1 221	2 374	1 213	1 253	2 466	1 273	1 358	2 631
Kiribati	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Koweït	0,234	0,372	8 988	9 528	18 516	9 464	9 772	19 236	9 930	10 594	20 524
Kirghizistan	0,002	0,003	77	81	158	81	84	164	85	91	175
République démocratique populaire lao	0,007	0,010	242	256	498	255	263	518	267	285	552
Liban	0,036	0,057	1 383	1 466	2 849	1 456	1 503	2 959	1 528	1 630	3 158
Lesotho	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88

Partie	Barème des quotes-parts 2022–2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026
Libéria	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Luxembourg	0,068	0,108	2 612	2 769	5 381	2 750	2 840	5 590	2 886	3 079	5 964
Madagascar	0,004	0,006	154	163	317	162	167	329	170	181	351
Malawi	0,002	0,003	77	81	158	81	84	164	85	91	175
Malaisie	0,348	0,553	13 367	14 169	27 537	14 075	14 533	28 608	14 768	15 755	30 523
Maldives	0,004	0,006	154	163	317	162	167	329	170	181	351
Mali	0,005	0,008	192	204	396	202	209	411	212	226	439
Malte	0,019	0,030	730	774	1 503	768	793	1 562	806	860	1 667
Marshall (Îles)	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Mauritanie	0,002	0,003	77	81	158	81	84	164	85	91	175
Maurice (Île)	0,019	0,030	730	774	1 503	768	793	1 562	806	860	1 667
Mexique	1,221	1,939	46 901	49 715	96 615	49 385	50 990	100 375	51 817	55 278	107 095
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Mongolie	0,004	0,006	154	163	317	162	167	329	170	181	351
Monténégro	0,004	0,006	154	163	317	162	167	329	170	181	351
Monténégro	0,055	0,087	2 113	2 239	4 352	2 225	2 297	4 521	2 334	2 490	4 824
Mozambique	0,004	0,006	154	163	317	162	167	329	170	181	351
Myanmar	0,010	0,010	242	256	498	255	263	518	267	285	552
Namibie	0,009	0,014	346	366	712	364	376	740	382	407	789
Népal	0,010	0,010	242	256	498	255	263	518	267	285	552
Pays-Bas (Royaume des)	1,377	2,187	52 893	56 066	108 959	55 694	57 505	113 199	58 437	62 341	120 778
Nicaragua	0,005	0,008	192	204	396	202	209	411	212	226	439
Niger	0,003	0,005	115	122	237	121	125	247	127	136	263
Nigéria	0,182	0,289	6 991	7 410	14 401	7 361	7 600	14 962	7 724	8 240	15 963
Norvège	0,679	1,078	26 082	27 646	53 728	27 463	28 356	55 819	28 815	30 740	59 556
Oman	0,111	0,176	4 264	4 520	8 783	4 490	4 635	9 125	4 711	5 025	9 736
Pakistan	0,114	0,181	4 379	4 642	9 021	4 611	4 761	9 372	4 838	5 161	9 999
Palau	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Panama	0,090	0,143	3 457	3 664	7 122	3 640	3 758	7 399	3 819	4 075	7 894
Pérou	0,163	0,259	6 261	6 637	12 898	6 593	6 807	13 400	6 917	7 379	14 297
Philippines	0,212	0,337	8 143	8 632	16 775	8 575	8 853	17 428	8 997	9 598	18 595
Portugal	0,353	0,561	13 559	14 373	27 932	14 277	14 742	29 019	14 981	15 981	30 962
Qatar	0,269	0,427	10 333	10 953	21 285	10 880	11 234	22 114	11 416	12 178	23 594
République de Corée	2,574	4,088	98 872	104 804	203 676	104 108	107 493	211 601	109 235	116 532	225 768
République de Moldova	0,005	0,008	192	204	396	202	209	411	212	226	439
Roumanie	0,312	0,496	11 984	12 703	24 688	12 619	13 029	25 649	13 241	14 125	27 366
Rwanda	0,003	0,005	115	122	237	121	125	247	127	136	263
Saint-Kitts-et-	0,002	0,003	77	81	158	81	84	164	85	91	175

Partie	Barème des quotes-parts 2022-2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025-2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025-2026
Nevis											
Sainte-Lucie	0,002	0,003	77	81	158	81	84	164	85	91	175
Samoa	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Sao Tomé et Príncipe	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Arabie Saoudite	1,184	1,880	45 480	48 208	93 688	47 888	49 445	97 333	50 247	53 603	103 850
Sénégal	0,007	0,010	242	256	498	255	263	518	267	285	552
Serbie	0,032	0,051	1 229	1 303	2 532	1 294	1 336	2 631	1 358	1 449	2 807
Seychelles	0,002	0,003	77	81	158	81	84	164	85	91	175
Sierra Leone	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Slovaquie	0,155	0,246	5 954	6 311	12 265	6 269	6 473	12 742	6 578	7 017	13 595
Salomon (Îles)	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Afrique du Sud	0,244	0,388	9 372	9 935	19 307	9 869	10 190	20 059	10 355	11 047	21 401
Espagne	2,134	3,389	81 971	86 889	168 859	86 312	89 118	175 430	90 563	96 612	187 175
Soudan	0,010	0,010	242	256	498	255	263	518	267	285	552
Suède	0,871	1,383	33 457	35 464	68 921	35 229	36 374	71 602	36 963	39 433	76 396
Suisse	1,134	1,801	43 559	46 172	89 731	45 866	47 357	93 223	48 125	51 339	99 464
République arabe syrienne	0,009	0,014	346	366	712	364	376	740	382	407	789
Tadjikistan	0,003	0,005	115	122	237	121	125	247	127	136	263
Togo	0,002	0,003	77	81	158	81	84	164	85	91	175
Tonga	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Tunisie	0,019	0,030	730	774	1 503	768	793	1 562	806	860	1 667
Turkménistan	0,034	0,054	1 306	1 384	2 690	1 375	1 420	2 795	1 443	1 539	2 982
Tuvalu	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Ouganda	0,010	0,010	242	256	498	255	263	518	267	285	552
Ukraine	0,056	0,089	2 151	2 280	4 431	2 265	2 339	4 604	2 377	2 535	4 912
Émirats arabes unis	0,635	1,009	24 391	25 855	50 246	25 683	26 518	52 202	26 948	28 748	55 696
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,375	6,948	168 051	178 134	346 185	176 952	182 704	359 656	185 666	198 069	383 735
République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010	242	256	498	255	263	518	267	285	552
Uruguay	0,092	0,146	3 534	3 746	7 280	3 721	3 842	7 563	3 904	4 165	8 069
Vanuatu	0,001	0,002	38	41	79	40	42	82	42	45	88
Venezuela (République bolivarienne du)	0,175	0,278	6 722	7 125	13 847	7 078	7 308	14 386	7 427	7 923	15 349
Viet Nam	0,093	0,148	3 572	3 787	7 359	3 761	3 884	7 645	3 947	4 210	8 157
Zambie	0,008	0,010	242	256	498	255	263	518	267	285	552

Partie	Barème des quotes- parts 2022–2024	Barème prévoyant un plafond de 22%, sans PMA payant plus de 0,01 %	Scénario de croissance nominale nulle			Croissance réelle nulle			Croissance proposée		
			Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026				Contributions pour 2025	Contributions pour 2026	Total 2025–2026
Zimbabwe	0,007	0,011	269	285	554	283	292	575	297	317	614
Total	47,575	100	2 418 559	2 563 665	4 982 224	2 546 653	2 629 438	5 176 091	2 672 066	2 850 562	5 522 628